

RAPPORT DE GESTION 2020

Lausanne, mai 2021

Table des matières

RAPPORT DE GESTION 2020	1
1. ACTIVITÉS	4
1.1 ACTUALITÉS ET PROJETS	4
1.1.1 Initiatives contre les produits phytosanitaires	4
1.1.2 Politique agricole PA22+	4
1.1.3 Agriculture Vaudoise 2040	4
1.1.4 Votations.....	5
1.1.4.1 Loi sur la chasse.....	5
1.1.4.2 Initiative de limitation ou pour une immigration modérée	5
1.1.4.3 Initiative pour des entreprises responsables	5
1.1.5 Mise en valeur du terroir et de l’agriculture vaudois	5
1.1.6 Projet LAT 2.....	6
1.1.6.1 Surfaces d’assolement et Stratégie Sol Suisse.....	6
1.1.6.2 Plans d’affectation communaux.....	6
1.1.6.3 Expropriation.....	7
1.1.7 Plan Phyto Vaudois	7
1.1.7.1 PAC Venoge	7
1.1.7.2 PAC Lavaux	7
1.1.7.3 Classement du Lac Brenet	7
1.1.8 Fiscalité agricole	7
1.1.9 Agriculture sociale	8
1.1.10 Betteraves sucrières	8
1.1.11 Dégâts et gestion de la faune sauvage	9
1.1.12 Filière de la noix.....	9
1.1.13 Groupe agricole du Grand Conseil.....	9
1.1.14 IMAGO	9
1.1.15 Marque Vaud+	10
1.1.16 Observatoire économique	11
1.2 CONSULTATIONS LÉGISLATIVES	11
1.3 RELATIONS EXTÉRIEURES	12
1.3.1 Conseil d’État.....	12
1.3.2 Organisations professionnelles régionales et nationales	12
1.3.3 Union lémanique des chambres d’agricultures (ULCA)	12
1.3.3.1 Commission tripartite.....	12
1.3.3.2 Commission de surveillance des métiers de bouche.....	13
1.3.4 Commissions cantonales	13
1.3.4.1 Commission consultative Venoge	13
1.3.4.2 1.3.4.2 Commission cantonale de l’énergie – COMEN	13
1.3.4.3 Commission consultative pour la reconnaissance et l’examen des exploitations et des communautés (Terminologie).....	13
1.3.4.4 Commission consultative de la faune – CCFaune	13
1.3.5 Associations économiques et partis politiques vaudois	14
1.3.6 27 ^e Forum de l’économie vaudoise	14
1.4 COMMUNICATION	14
1.4.1 Stratégie et actions	14
1.4.2 Inventaire des publications.....	15

1.5	SECRÉTARIATS	15
1.5.1	Vaud Terroirs	15
1.5.2	Fédération des caves viticoles vaudoises	16
1.5.3	Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV).....	16
1.5.4	Office des vins vaudois (OVV).....	17
1.5.5	Commission vaudoise de l'économie sucrière.....	17
1.5.6	Association vaudoise de contrôle des branches agricoles (CoBrA)	17
1.5.7	Fédération des organisations de contrôles agricoles et alimentaires (FOCAA).....	18
1.5.8	Fédération des associations de promotion des projets agricoles collectifs (FAPPAC)	18
1.5.9	Association pour les métiers de l'économie familiale et de l'intendance (AMEFI)	18
1.5.10	Commissions de la formation professionnelle des métiers de l'agriculture et du cheval	19
1.5.11	Office vaudois de cautionnement agricole	19
1.5.12	École à la ferme	19
1.5.13	Agriviva	20
1.5.14	VITlplus	20
1.5.15	Fondation du Conservatoire mondial du chasselas.....	20
1.5.16	Association suisse romande des pêcheurs professionnels	21
1.6	MANDATS PUBLICS	21
1.6.1	Office de crédit agricole (OCA)	21
1.6.2	Vulgarisation agricole	21
1.6.3	Ecoprest	23
1.6.3.1	Coordination des contrôles	23
1.6.3.2	Programmes écologiques particuliers	23
1.6.4	Commission foncière rurale (CFR)	23
1.6.5	Commission d'affermage.....	24
1.7	SERVICES	24
1.7.1	Département services & conseils	24
1.7.2	Département assurances.....	26
2.	COMPTES	29
2.1	COMPTE DE RÉSULTAT	30
2.2	BILAN	31
2.3	ANNEXE AUX COMPTES	32
2.4	PROPOSITION D'EMPLOI DU RÉSULTAT	34
2.5	BUDGET 2021	35
3.	ORGANES ET PERSONNEL	36
3.1	COMITÉ	36
3.2	PERSONNEL ET MUTATIONS	37
3.3	PROCÈS-VERBAL DE LA 26^{ÈME} ASSEMBLÉE RÉSIDUELLE DES DÉLÉGUÉS DE PROMÉTERRE ET DE LA FÉDÉRATION RURALE VAUDOISE (FRV) DU VENDREDI 29 MAI 2020	38

1. Activités

1.1 Actualités et projets

1.1.1 Initiatives contre les produits phytosanitaires

Après un départ en flèche en 2019, Agriculture-durable.ch – « Nous protégeons ce que nous aimons » a poursuivi son travail de précampagne. La catalogue de supports de communication a été renforcé tant au niveau imprimé que digital, avec de nouveaux panneaux ou vidéos par exemple. Le printemps 2020 a aussi vu la naissance du nouveau site francophone d'Agriculture-durable.ch et de son blog, alimentés avec du contenu de l'Union suisse des paysans, des chambres romandes, mais aussi d'autres organisations proches du monde agricole. En parallèle, la page Facebook a vu une croissance de plus de 100% de sa communauté avec près de 6'300 fans en fin d'année, grâce à des campagnes de sponsoring et d'acquisition, mais aussi à des contenus de qualité qui donnent lieu à un bon niveau d'engagement. Comme Prométerre n'a pas manqué de le rappeler à plusieurs reprises, ce travail d'information vise à toucher et susciter la curiosité du grand public, ce qui a parfois pu surprendre certains agriculteurs. Dans ces cas-là, des échanges individuels entre les personnes responsables de la communication et les professionnels de la terre ont permis à chacun de mieux comprendre les enjeux. Sur ce front, la COVID-19 est également venue bousculer les plans. Si les présences sur le terrain se sont limitées aux marchés de quelques villes et les campagnes d'affichage ont pour la plupart été transposées en digital, l'agriculture et sa mission nourricière ont été au centre des attentions à l'heure où le statut essentiel de l'accès aux denrées alimentaires s'est vu rappelé à l'entier de la population. D'un point de vue plus pratique, le calendrier des votations a été bousculé et les scrutins portant sur « Eau propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse » ont ainsi été remis à 2021.

1.1.2 Politique agricole PA22+

L'année politique 2020 a été marquée par le traitement plus ou moins parallèle du projet PA22+ et de l'initiative parlementaire visant la réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides, sorte de contre-projet informel aux initiatives contre les produits phytos. Le Conseil fédéral a publié son Message sur la PA22+ en février 2020, projet très décevant quant à ses conséquences économiques pour les agriculteurs et à la diminution du taux d'auto-provisionnement du pays. Dans le même temps, une consultation a été ouverte par le Parlement sur des modifications législatives pour définir la trajectoire de réduction de l'usage des pesticides. Grâce à l'impulsion de l'Union suisse des paysans et le soutien des milieux économiques, le Conseil des États décidait en fin d'été de suspendre la PA22+, tout en adoptant un projet de lois en vue de protéger les eaux, réglant la question des pesticides et des biocides en y ajoutant les pertes de fertilisants et la protection des eaux souterraines. Ensuite, le Parlement s'est saisi de la menace sur la filière sucrière en mettant en consultation deux variantes de soutien à l'économie sucrière et à la culture des betteraves dès 2022. Diverses motions se sont enfin développées pour promouvoir, sans attendre PA22+, la couverture sociale des conjoint·e·s d'exploitants. La suspension du projet PA22+, qui reste à confirmer par le Conseil national en 2021, conduit de fait à un défilage du paquet de ses mesures, anticipant les plus urgentes (protection des eaux, couverture sociale, filières en danger, plan financier) et retardant celles qui peuvent attendre, comme l'évolution des paiements directs et du droit foncier, le financement d'une assurance-récolte ou encore le déploiement coordonné des stratégies agricoles régionales. Prométerre suit avec grande attention le développement du travail parlementaire fédéral sur ces différents objets.

1.1.3 Agriculture Vaudoise 2040

L'agriculture voit ses pratiques remises en question et doit faire face à des défis importants pour minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement tout en maintenant une productivité indispensable au maintien de la sécurité alimentaire. Le projet Agriculture Vaudoise 2040 (AV 2040) a pour objectif de créer les conditions cadres optimales pour une agriculture productive et nourricière en définissant une stratégie permettant aux exploitants de s'adapter au changement climatique et de répondre aux besoins du marché : un double défi. En partenariat

avec les différentes filières vaudoises, AV 2040 ciblera particulièrement l'examen des infrastructures agricoles (transport et régulation du bilan hydrique), des structures de production, de transformation et de commercialisation. L'organisation des assises vaudoises devrait permettre de formuler une vision commune contenant les objectifs et les mesures à mettre en place. L'agriculture vaudoise pourra ainsi faire évoluer ses infrastructures et ses structures pour faire face aux conséquences du changement climatique et être en accord avec un marché qui change.

1.1.4 Votations

1.1.4.1 Loi sur la chasse

Étroitement associée aux chasseurs et à AGORA au sein du comité cantonal de campagne en faveur de la loi sur la chasse, Prométerre a prôné ouvertement le « OUI » et encouragé les agriculteurs à afficher dans les campagnes leur soutien à cette législation révisée. Comme elle n'a pas reçu, de justesse, un soutien populaire suffisant pour pouvoir entrer en vigueur, les milieux agricoles se satisferont de la loi actuelle jusqu'à sa prochaine réforme, déjà engagée mais probablement moins ambivalente, de laquelle on attend des solutions pragmatiques pour faire face aux dégâts de la faune en général, ainsi qu'aux dommages causés en particulier par les espèces protégées.

1.1.4.2 Initiative de limitation ou pour une immigration modérée

Tant les conséquences directes pour le recrutement de main d'œuvre étrangère dans l'agriculture que celles indirectes affaiblissant l'ensemble de notre économie, ont convaincu le comité de Prométerre de se prononcer contre cette initiative qui risquait aussi mettre en péril les Accords bilatéraux I, dont l'accord agricole qui favorise l'exportation de nos fromages, et notamment le Gruyère AOP.

1.1.4.3 Initiative pour des entreprises responsables

Contrairement à l'Union suisse des paysans, Prométerre s'est abstenue de prendre part à ce débat sur une initiative dont les conséquences réelles n'auraient guère concerné l'agriculture de notre pays en cas d'acceptation. Partagé d'une part entre le souci de ménager des conditions cadre et de concurrence favorables aux entreprises suisses, auxquelles l'agriculture aspire également, et d'autre part une préoccupation légitime quant à s'assurer du respect des mêmes règles à l'extérieur de nos frontières que celles que nous nous imposons ici, le monde agricole n'avait rien à gagner d'un engagement public polarisant.

1.1.5 Mise en valeur du terroir et de l'agriculture vaudois

Toutes les grandes manifestations annulées suite à l'arrivée du coronavirus sont autant d'opportunités manquées pour Prométerre de mettre en valeur la richesse du terroir cantonal, notamment par sa filiale Proterroir qui exploite les magasins et le service traiteur Terre Vaudoise. Ce travail s'est cependant poursuivi par les autres canaux habituels. Surtout, au milieu de l'incertitude soulevée par la crise sanitaire, on a constaté un élan de solidarité envers l'agriculture et le terroir. Alors que les frontières et magasins se fermaient, les produits locaux ont raffermi leur place essentielle aux yeux d'une population inquiète de pouvoir se fournir en premières nécessités, et les producteurs ont comme toujours su se montrer à la hauteur des attentes.

Les 100 ans de la Chambre vaudoise d'agriculture et 25 ans de Prométerre ont aussi constitué une belle opportunité de faire découvrir l'agriculture vaudoise au grand public. Les miniparcelles de cultures implantées à Lausanne, de même que les animations imaginées autour de celles-ci, comme le lancement de la manifestation ou les ateliers scolaires, ont permis de raconter le monde paysan et l'importance de son travail pour le terroir vaudois.

Malgré les mesures contraignantes qu'impliquait l'organisation du Brunch à la ferme du 1^{er} août en 2020 afin de protéger les hôtes du coronavirus, six exploitations vaudoises se sont lancées. Elles ont opté pour une version traditionnelle avec des buffets qui mettaient en valeur le travail du producteur et le savoir-faire culinaire. Tous les programmes proposés ont rencontré un succès inédit, sous une météo radieuse.

Après une première édition 2019 de la Journée portes ouvertes à la ferme réussie, 2020 s'annonçait sous les meilleurs auspices pour cet événement que l'Union suisse des paysans souhaite pérenniser comme rendez-vous incontournable de la campagne durant la saison estivale aux côtés du Brunch à la ferme du 1^{er} août. Malgré tout, la situation sanitaire a eu raison de la manifestation prévue le 7 juin 2020, qui a été annulée. Rendez-vous est pris en 2021, mais le 19 septembre, afin de se donner un maximum de chances de pouvoir l'organiser dans de bonnes conditions.

1.1.6 Projet LAT 2

Le Parlement et le Conseil fédéral se trouvent en concurrence au sujet de la réanimation du projet de révision de la partie « hors zone à bâtir » de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2). La commission du Conseil des États est entrée en matière sur LAT 2 tout en voulant sérieusement remanier le projet du Conseil fédéral pour trouver une majorité. Parallèlement, le Conseil fédéral entend faire de LAT 2 un contre-projet indirect à l'Initiative Paysage qu'il propose de rejeter, tout en attendant le projet du Parlement avant de proposer le sien. Prométerre suit avec autant d'attention que d'anxiété le développement de ces projets législatifs très complexes où l'attention première des autorités n'est pas de faciliter les constructions nécessaires à l'agriculture, tant s'en faut.

1.1.6.1 Surfaces d'assolement et Stratégie Sol Suisse

Le Conseil fédéral a adopté en mai 2020 une stratégie visant à assurer durablement la ressource sol. Selon ce document, plus aucun sol ne devrait être perdu d'ici 2050 sans être entièrement compensé. Prométerre partage ce souci de préserver à long terme l'outil de travail des agriculteurs, un peu à la manière de l'aire forestière. Pour ce faire, la Confédération a publié le plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA) en remplacement de celui de 1992. Il maintient le quota vaudois à 75'800 hectares (17% de la Suisse) et définit les grands principes d'inventaire et de préservation des meilleures terres agricoles, tant à l'usage des Cantons que de la Confédération elle-même. Celle-ci financera un Centre de compétences sur les sols et doit élaborer un concept de cartographie de tous les sols de la Suisse.

De son côté, l'État de Vaud, par le Département des institutions et du territoire (DIT), va revoir l'inventaire de nos SDA à la lumière du nouveau plan sectoriel et sur la base d'une mise à jour des données pédologiques. N'exigeant pas la compensation directe de SDA, Vaud pratique une pesée des intérêts fondée sur les critères du plan directeur cantonal. Ainsi, les nouvelles constructions agricoles empiétant sur des SDA n'auront pas à être compensées, ni directement, ni indirectement par le maître d'œuvre.

1.1.6.2 Plans d'affectation communaux

Prométerre doit rendre attentifs les propriétaires et exploitants du sol aux modifications, passant souvent inaperçues, qui sont intégrées lors de la révision des plans d'affectation communaux au titre de l'espace réservé aux eaux (obligation fédérale) ou des zones agricoles ou viticoles protégées. Si elles ne sont pas contestées à temps (Municipalité, enquête publique, délibération du Conseil communal), ces affectations légales nouvelles sont quasiment irréversibles et, hormis leur caractère inconstructible, sont souvent grevées de restrictions d'exploitation sévères pour l'agriculture.

1.1.6.3 Expropriation

Le 19 juin 2020, le Parlement a adopté les modifications de la loi fédérale sur l'expropriation selon laquelle l'indemnité à laquelle pourra prétendre le propriétaire pourra s'élever jusqu'au triple du prix licite du terrain agricole. Les procédures d'expropriation cantonales ne sont pour l'heure pas concernées par ce changement de référentiel.

1.1.7 Plan Phyto Vaudois

Suite à l'application des premières mesures du Plan Phyto Vaudois en 2020, un premier bilan a été tiré en vue d'adapter et de compléter le dispositif pour 2021, bilan un peu en demi-teinte compte tenu de l'arrivée tardive des mesures au début 2020 pour des rotations déjà bien établies. Mais c'est surtout l'évolution calamiteuse de la culture des betteraves sucrières au fur et à mesure de l'avancement de la saison qui a conduit les associations régionales de planteurs, avec l'appui de Proconseil et de l'antenne romande du Centre betteravier suisse, à proposer dans l'urgence quatre mesures spécifiques pour la betterave à sucre dès 2021, les mesures fédérales de contributions à l'efficience des ressources (CER), inadaptées, ne rencontrant que très peu de succès. L'objectif visé est à la fois de retrouver une dynamique positive pour cultiver de la betterave dans le canton en 2021 et de réduire dans le même temps l'utilisation des produits phytosanitaires sans prise de risque économique trop hasardeuse. Une autre mesure, transversale à toutes les cultures, a également été proposée et admise au catalogue 2021 en relation avec les zones de protection des eaux souterraines pour lesquelles il est apparu opportun de soutenir l'extension à la zone classifiée S3 de la renonciation aux produits phytosanitaires prohibés en zone S2. Deux autres mesures de réduction ont aussi été ajoutées pour l'arboriculture (insecticide à potentiel de risque particulier) et la viticulture (substitution des produits phytosanitaires de synthèse en fin de cycle de végétation).

1.1.7.1 PAC Venoge

À force d'insister, Prométerre a finalement été convoquée à une séance de conciliation par les services de la Direction générale de l'environnement (DGE) et de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) en fin d'année. Cette séance a permis de développer une nouvelle fois les arguments de l'opposition déposée par Prométerre à l'encontre du PAC Venoge et de faire entendre la voix des exploitants agricoles concernés par les élargissements de l'espace réservé aux eaux ou par les restrictions des prélèvements dans les eaux souterraines nécessaires pour les besoins de l'irrigation.

1.1.7.2 PAC Lavaux

Il n'y a aucune activité à rapporter, Prométerre n'ayant pas été invitée à une séance de conciliation suite à son opposition.

1.1.7.3 Classement du Lac Brenet

Sans s'y opposer formellement, Prométerre a déposé des remarques concernant la Décision de classement du Lac Brenet. Il s'agit en particulier de préserver les possibilités d'exploitation actuelles et les infrastructures fonctionnelles nécessaires à l'activité agricole (bâtiments, drainages, fumure, etc.).

1.1.8 Fiscalité agricole

Durant l'année sous revue, Prométerre a poursuivi son travail de défense des intérêts de l'agriculture vaudoise face aux conséquences de la jurisprudence du Tribunal fédéral (TF) concernant l'imposition des immeubles agricoles.

À fin 2020, Fidasol avait pu clôturer 192 des 266 dossiers ouverts se rapportant à cette thématique. La plupart des dossiers restants étaient en cours de traitement et quelques-uns seulement n'avaient pas encore fait l'objet d'une décision de l'administration fiscale.

Du côté de la Société rurale d'assurance de protection juridique FRV SA (SRPJ), sur deux recours encore pendants, l'un est devenu son objet et l'autre a été porté devant le TF dans le courant de l'exercice.

Le premier portait sur l'attribution de la maison d'habitation d'un petit domaine agricole (moins d'un UMOS) à la fortune privée. L'administration fiscale soutenait que la parcelle supportant la maison d'habitation ainsi que d'anciens ruraux appartenaient à la fortune commerciale. Elle entendait imposer sur le revenu la plus-value emmagasinée par l'immeuble au fil du temps à l'occasion du départ à la retraite de l'exploitant. En effet, le fisc considère que la cessation d'activité agricole entraîne le passage des immeubles agricoles de la fortune commerciale à la fortune privée. Une telle opération est assimilée à une vente, selon le principe de la réalisation systématique, quand bien même elle ne génère aucun mouvement financier. Fort heureusement, Prométerre a été suivie dans son raisonnement qui consistait à dire que cette parcelle s'était toujours trouvée en fortune privée, conformément au principe de prépondérance. Le Tribunal cantonal n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur cette affaire dans la mesure où l'administration fiscale s'est ravisée lors du dépôt du recours de la protection juridique.

Le second recours portait quant à lui sur la possibilité d'accorder le report d'impôt dans le cadre d'une donation. L'affaire a été tranchée en faveur du fisc vaudois par le Tribunal cantonal. Soucieuse de continuer à soutenir ses membres, Prométerre, par l'intermédiaire de la SRPJ, a choisi de porter l'affaire devant l'instance fédérale.

1.1.9 Agriculture sociale

En mars 2020, la réunion d'une trentaine d'intéressés par les prestations d'agriculture sociale en Suisse romande a conduit les personnes actives dans ce domaine à entreprendre les démarches pour se fédérer en association et constituer dès 2021 la section francophone de Carefarming Suisse. La collaboration avec l'association Suisse allemande a été intensifiée, et la Romandie bénéficie dorénavant d'un siège au comité. Ceci permet de collaborer à plus large échelle et de profiter des expériences des uns et des autres, mais aussi d'améliorer la connaissance de l'offre, ainsi que la reconnaissance de la prestation auprès des clients, institutions et au sein de l'agriculture même. Sous cette impulsion, un projet de plateforme numérique accompagné par un secrétariat central aux manettes de l'assurance qualité, la coordination de la formation et formation continue a été déposé auprès de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). En parallèle, une information et un sondage ont été mis en circulation auprès des exploitations romandes afin de vulgariser cette prestation.

1.1.10 Betteraves sucrières

L'année 2020 a encore une fois été marquée par des maladies altérant gravement le rendement en sucre des producteurs vaudois de betteraves, en particulier avec la réapparition de la jaunisse virale, conséquence directe de l'interdiction de l'insecticide Gaucho utilisé jusqu'en 2018 en enrobage de semences. La moyenne vaudoise a été de 6.6 tonnes par hectare de sucre (10.8 à l'échelle nationale), réduisant à néant les diverses incitations à maintenir, voire à développer cette culture en Pays de Vaud. La surface cultivée en betteraves sucrières en 2020 n'était plus que de 4'393 hectares, alors qu'elle était encore de plus de 5'000 en 2018. Sans l'annonce de mesures exceptionnelles et faute de la reconduction du soutien transitoire actuellement en vigueur jusqu'à la fin 2021, en discussion au Parlement, la menace de l'abandon progressif de cette culture dans notre canton et en Suisse met en péril toute la filière sucrière indigène, avec un risque certain de la fermeture d'une ou des deux sucreries à court terme. En appui de la Commission vaudoise de l'économie sucrière, Prométerre s'engage pour que les planteurs retrouvent des perspectives agronomiques et économiques suffisamment intéressantes pour ne pas se détourner définitivement de cette culture qui est un des fleurons de nos assolements et dont Vaud a été longtemps le premier producteur dans le pays et aspire à le redevenir sans tarder.

1.1.11 Dégâts et gestion de la faune sauvage

Les problèmes auxquels a été confrontée l'agriculture vaudoise en 2020 restent principalement les incessants dégâts des sangliers (CHF 650'000 d'indemnisations) et les mesures de protection y relatives (CHF 390'000 défrayés), malgré une active régulation des effectifs par les chasseurs et les surveillants de la faune (1'600 prélèvements en 2019). L'inefficacité de la lutte contre les corneilles, notamment lorsqu'elles s'attaquent aux semis, a déclenché le lancement de divers projets pilotes sous la conduite de Proconseil en collaboration avec la section Chasse, pêche et surveillance de la Direction générale de l'environnement (DGE). Enfin, l'installation durable d'une meute de loups au milieu des troupeaux bovins mis en estivage dans le massif du Marchairuz, accompagnée de deux attaques sur des veaux, a mobilisé durant l'été notre spécialiste de la protection des troupeaux, sous mandat de l'État, avec la mise en place à titre expérimental d'un parc de nuit sur un alpage avec des vaches allaitantes. Dans ce contexte tendu pour les agriculteurs comme pour les éleveurs, Prométerre réitère ses revendications de pleine indemnisation des dégâts de la faune sauvage lorsque l'élimination de leur cause n'est pas possible.

1.1.12 Filière de la noix

Grâce à la ténacité de l'interprofession « Huile de noix vaudoise » et au soutien de Prométerre, l'huile de noix vaudoise a été reconnue en juin 2020 comme une appellation d'origine contrôlée (AOC) par la Confédération. Ce produit emblématique du canton permettra d'offrir aux producteurs de noix et aux trois huileries membres un débouché à haute valeur ajoutée. Les producteurs ont quant à eux obtenu en décembre le feu vert pour réaliser le projet de développement régional agricole (PDRA) « Filière noix de la Broye et du Pied du Jura ». Le Parlement a voté en faveur de l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) octroyant un crédit de CHF 1'430'800 à ce projet. La réalisation des infrastructures pour sécher et conditionner les noix pourront ainsi démarrer au printemps 2021.

1.1.13 Groupe agricole du Grand Conseil

Prométerre tient le secrétariat du Groupe agricole du Grand Conseil, qui comprend plus de 70 députés. Son activité est placée sous la responsabilité d'un comité de sept personnes, dont le président est membre de droit du comité de Prométerre. Pour la période 2017 à 2022, la présidence est assurée par Philippe Jobin (UDC).

Le Groupe agricole a en priorité pour mission de renseigner les députés sur les tenants et aboutissants des dossiers agricoles soumis au Grand Conseil. Il lui incombe aussi d'aborder des sujets d'actualité relevant de la politique agricole fédérale, dans un but d'information. Les assemblées du Groupe agricole facilitent le dialogue et la compréhension des particularités du secteur agricole et favorisent le soutien politique aux mesures proposées en sa faveur.

En 2020, l'activité du Groupe a subi les effets de la COVID-19 avec des possibilités de réunions limitées. Néanmoins, le Groupe a pu tenir séance à deux reprises. Ces séances ont été l'occasion d'aborder des sujets ne touchant certes pas directement l'activité parlementaire vaudoise, mais néanmoins cruciaux pour l'avenir du secteur agricole. Les membres du Groupe ont ainsi pu être renseignés sur les initiatives phytos et le Plan Phyto Vaudois, sur la situation préoccupante de la production betteravière et plus globalement de la filière du sucre, sur la politique agricole PA22+ et finalement sur la mise en place de la marque territoriale Vaud+. En raison du coronavirus toujours, la traditionnelle rencontre des clubs agricoles romands, qui devait se tenir dans le Jura bernois, a dû être annulée.

1.1.14 IMAGO

À l'automne, le Conseil d'État a communiqué l'orientation qu'il entend donner au projet IMAGO en prenant plusieurs décisions, dont en particulier celles de :

- réunir les cultures spéciales sur le site de Changins, qui sera en charge de toute la filière de formation et de recherche en viticulture du CFC au diplôme d'ingénieur (Master) ;

- choisir le site de Grange-Verney à Moudon comme pôle pour la formation agricole, l'administration de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et les partenaires ;
- solliciter du Grand Conseil un crédit d'étude de façon à pouvoir aller de l'avant dans ce projet, avec l'objectif de lancer les travaux courant 2023.

Prométerre a salué l'avancée du dossier après dix ans en constatant toutefois que les objectifs et modalités étaient encore trop flous pour se prononcer plus concrètement tant sur la pertinence du projet que sur son éventuelle participation.

Il faut rappeler en effet que le projet IMAGO n'a pas seulement pour but de donner une impulsion nouvelle à l'École cantonale d'agriculture. L'objectif poursuivi par le Canton est en effet de créer un pôle attractif qui incite les organismes publiques et privés au service de l'agriculture à s'y installer. Par ailleurs, et dans une optique à plus long terme, ce pôle doit aussi permettre au canton de Vaud – deuxième canton agricole du pays et situé de surcroît au cœur de la Suisse romande – de jouer un rôle-clé lorsque, en raison de la baisse des effectifs, les cantons seront amenés à collaborer plus étroitement non seulement pour l'organisation de la formation mais également et plus généralement pour la défense des intérêts de l'agriculture. Or, la situation de Moudon n'est de ce point de vue pas idéale pour des organismes appelés à se déplacer régulièrement en Suisse alémanique ou à réunir des personnes venant des quatre coins de la Suisse romande.

En résumé, Prométerre se réjouit pour Moudon et sa région des investissements importants que l'État va y consentir, mais regrette parallèlement qu'en raison notamment des multiples retards pris dans ce projet, une partie des objectifs ambitieux initialement fixés ne puissent au final pas être atteints.

1.1.15 Marque Vaud+

Conformément à la convention passée avec le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), Prométerre a poursuivi en 2020 son travail de prospection, d'identification, de certification et de promotion des produits issus de l'agriculture vaudoise qui répondent au cahier des charges des produits régionaux, comme elle l'avait fait l'année précédente. Le programme de travail a toutefois été chamboulé par la COVID-19 qui a rendu impossible la tenue de manifestations de promotion. Un accent particulier a dès lors été mis sur la promotion digitale et via les réseaux sociaux.

L'exercice sous rapport a aussi permis de préparer un passage sans heurt au label Vaud+ pour l'ensemble des producteurs Terre Vaudoise. Ce travail a été réalisé main dans la main avec le SPEI, afin de trouver les meilleures solutions avec l'ensemble des partenaires concernés et de garantir la cohérence des démarches entreprises avec les objectifs généraux de la marque.

Dans cette optique, notre contribution a notamment consisté à :

- établir un plan d'actions sur trois ans, dans le but de pérenniser le financement provenant de Pays Romand, Pays Gourmand ;
- réaliser en collaboration avec PME-Durable l'étude visant à établir les critères applicables aux entreprises titulaires de produits certifiés ;
- réaliser les travaux préparatoires nécessaires au lancement du nouveau label Vaud+ au 1^{er} janvier 2021, en collaboration avec le SPEI.

Prométerre a également participé activement aux travaux d'un groupe de projet chargé de définir les critères d'octroi de la marque Vaud+ pour les produits du terroir et d'identifier les modalités d'application au secteur agricole et viticole du label « entreprise » prévu par la marque Vaud+.

À noter enfin la mise sur pied d'un projet d'automate visant à valoriser les produits de proximité, conduit par nos soins en collaboration avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et l'entreprise Dallmayr, qui devrait se concrétiser et déployer ses premiers effets durant le premier semestre 2021.

1.1.16 Observatoire économique

L'Observatoire économique de Prométerre est une revue statistique et comptable de l'exercice annuel des exploitations agricoles vaudoises en regard de la situation au plan suisse. En 2020, c'est l'année 2018 qui a fait l'objet du 14^{ème} rapport. Le thème spécifique y était la présentation critique du monitoring effectué par Agroscope sur la base d'indicateurs agro-environnementaux (IAE) issus du dépouillement centralisé des données d'un réseau national d'exploitations volontaires, dont une quarantaine de vaudoises. La position de ces dernières en comparaison nationale est largement influencée par la prédominance des cultures sur la production animale, nettement meilleure au niveau des pertes d'azote ou de phosphore et émissions de gaz à effet de serre, mais moins favorable en matière de taux de couverture des sols, d'humus dans les sols et d'érosion. Enfin, les résultats comptables analysés ont montré dans l'ensemble une année agricole 2018 décevante sur Vaud, effet de la canicule, alors que la moyenne suisse montrait au contraire une progression du revenu agricole.

Alimenté par les données que Fidasol SA recueille auprès de ses clients avec leur accord, ainsi que par le Dépouillement centralisé des données comptables d'Agroscope, cet instrument de veille économique fournit d'utiles informations pour la communication et la promotion professionnelles que Prométerre déploie tout au long de l'année.

1.2 Consultations législatives

Prométerre s'est prononcée formellement au cours de l'exercice 2020 sur un certain nombre d'objets soumis à consultation ou audition, le plus souvent en concertation avec AGORA et l'Union suisse des paysans (USP). Ces consultations portaient sur les objets suivants :

- nouvelle loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier et modification de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) ;
- ordonnance sur les épizooties (lutte contre le piétin du mouton) ;
- Plan climat vaudois – volet Agriculture ;
- développement de la formation professionnelle agricole initiale ;
- consultation sur la révision totale des statuts de l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) et la création de l'association Vaud Promotion ;
- train d'ordonnances agricoles 2020 ;
- initiative parlementaire CER-E (Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États) : loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides ;
- rapport du Conseil d'État sur la politique et l'économie agricoles vaudoises 2020 ;
- révision de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC) ;
- besoins de la recherche agronomique ;
- révision de la loi sur l'énergie ;
- révision d'ordonnances dans le domaine de l'énergie ;
- révision de la loi sur les allocations familiales (LAFam) ;
- concept cantonal forêt-gibier 2020-2029 ;
- directive cantonale sur les places de lavage agricoles ;
- modification de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité ;
- modification de l'ordonnance sur la chasse vs loi révisée (votation du 27 septembre 2020) ;
- contre-projet direct à l'initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse » ;
- contre-projet direct à l'initiative pour les glaciers ;

- modification du Code civil suisse en vue de simplifier les interventions contre les occupations illicites d'immeubles ;
- initiative parlementaire Bourgeois – « Stop au bradage ruineux du sucre ! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène » ;
- décision de classement du Lac Brenet (enquête publique) ;
- directives sur les zones de tranquillité de la faune.

Les prises de position principales de Prométerre peuvent être consultées dans leur intégralité [sur notre site internet, rubrique Défense professionnelle](#).

1.3 Relations extérieures

1.3.1 Conseil d'État

Les présidents et directeurs des organisations faitières de l'économie vaudoise rencontrent régulièrement les conseillers d'État en charge de l'économie et des finances. Ces rencontres permettent d'aborder les sujets de préoccupations des différentes branches d'activités, dont celles de l'agriculture par la voix de Prométerre, et de faire valoir les points de vue respectifs. Durant l'exercice sous rapport, ces réunions ont eu lieu à quatre reprises et il a avant tout été question de la COVID-19 et de ses répercussions sur l'économie.

1.3.2 Organisations professionnelles régionales et nationales

Pour défendre les intérêts de l'agriculture vaudoise, Prométerre participe à la définition de la politique professionnelle nationale en prenant une part active aux travaux de :

- AGORA : comité et conférence des directeurs des chambres d'agriculture romandes ;
- Agence d'information agricole romande (AGIR) : comité directeur ;
- Agri : comité directeur ;
- Union suisse des paysans (USP) : comité directeur, Chambre suisse d'agriculture, conférence des secrétaires agricoles et séminaire régional, plateforme de la communication de base ;
- Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) : comité directeur et comité ;
- Vaud CEnotourisme : comité.

1.3.3 Union lémanique des chambres d'agricultures (ULCA)

Prométerre préside l'ULCA en 2020 et 2021. Les travaux 2020 ont concerné l'étude du marché bio. Quelles sont les attentes des consommateurs, quelles sont les productions à privilégier, quels conseils donner aux producteurs ? L'enquête menée auprès de 817 habitants des cantons de Genève, Vaud et Valais a montré que les consommateurs de l'arc lémanique ont nettement modifié leurs habitudes d'achat ces deux dernières années en faveur des produits bio. Les connaissances autour de ce mode de production sont par contre lacunaires et parfois erronées.

1.3.3.1 Commission tripartite

La Commission tripartite chargée des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne a pour rôle de veiller à ce que ladite libre circulation ne génère pas de dumping social et salarial. Prométerre y fait valoir le regard et les préoccupations du monde agricole. En raison des circonstances sanitaires, la Commission n'a pas siégé en 2020.

1.3.3.2 Commission de surveillance des métiers de bouche

La Commission de surveillance des métiers de bouche est chargée de la lutte contre le travail illicite dans le secteur des métiers de bouche et des activités analogues. Par ses contrôles, elle contribue à la protection des travailleurs et à une saine concurrence entre les acteurs de la branche. La Commission s'est réunie à deux reprises en 2020. Elle s'est notamment penchée sur les moyens à mettre en œuvre, en matière de formation continue notamment, pour réduire le niveau et la récurrence de certaines infractions.

1.3.4 Commissions cantonales

1.3.4.1 Commission consultative Venoge

La Commission consultative Venoge est chargée de conseiller la cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) sur les mesures à mettre en œuvre dans le cadre du PAC Venoge. Réunie une seule fois en 2020, c'est la suite donnée aux oppositions déposées lors de la mise à l'enquête de la révision du PAC Venoge qui a interpellé la Commission, avec la découverte de séances de conciliation organisées uniquement sur requête expresse des opposants. La Commission est l'occasion de faire valoir la protection des terres agricoles comme un intérêt à prendre en compte dans le cadre des nombreux projets de revitalisation à venir, en particulier sur les cours d'eau de la Venoge et du Veyron.

1.3.4.2 1.3.4.2 Commission cantonale de l'énergie – COMEN

Formée de représentants des différents milieux concernés, la Commission cantonale de l'énergie (COMEN) est chargée de conseiller le Département du territoire et de l'environnement (DTE) sur la politique énergétique du Canton. Prométerre y rapporte les préoccupations économiques, sécuritaires et pratiques émanant tant des producteurs d'énergies renouvelables (photovoltaïque ou biogaz) issus de l'agriculture que des consommateurs d'électricité ou de combustibles que sont les exploitations agricoles. La Commission n'a pas eu d'activité et n'a pas siégé en 2020.

Il n'y a aucune activité à rapporter.

1.3.4.3 Commission consultative pour la reconnaissance et l'examen des exploitations et des communautés (Terminologie)

Chargée d'instruire les demandes de reconnaissance d'exploitations agricoles en vue de permettre à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) de statuer, cette commission s'est réunie à deux reprises en 2020. Prométerre y participe en tant qu'invitée et délégataire de mandats publics directement concernés (droit foncier, affermage, vulgarisation), ce qui permet de connaître l'avancement administratif des dossiers traités dans le cadre du conseil d'exploitation et de coordonner les décisions de la DGAV avec celles des Commissions foncière rurale et d'affermage.

1.3.4.4 Commission consultative de la faune – CCFaune

La commission consultative de la faune, comme sa sous-commission, comprend des représentants des milieux intéressés à la faune, des milieux agricoles et forestiers et des chasseurs. Elle donne son avis sur les problèmes de conservation de la faune, de protection des animaux et sur le plan de tir et ses modalités d'exécution, ou traite la question des dégâts du gibier et de leur indemnisation. Cette commission constitue un relais utile avec le Département en charge de l'environnement. Ainsi est entrée en vigueur en 2020 une disposition du règlement sur la faune qui oblige désormais à tenir les chiens en laisse non seulement pour la tranquillité de la faune mais aussi là où pâture du bétail.

1.3.5 Associations économiques et partis politiques vaudois

Prométerre entretient des contacts réguliers avec les associations économiques que sont la Fédération patronale vaudoise (FPV), la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) et la Chambre vaudoise immobilière (CVI). Des rencontres périodiques, au nombre de dix en 2020, permettent de prendre connaissance des préoccupations de chacune et, le cas échéant, de mener des actions communes sur des dossiers particuliers touchant transversalement plusieurs secteurs d'activités. Durant l'exercice sous rapport, une réflexion a été menée sur les moyens à mettre en œuvre pour tenter d'infléchir la politique d'imposition des personnes physiques, très défavorable en comparaison inter-cantonale.

Prométerre est également partie prenante de réunions régulières entre les responsables des associations économiques et les dirigeants des partis de centre droit dans l'optique de faire valoir l'avis de nos associations sur les objets de portée économique traités par le Grand Conseil, ainsi que sur l'organisation des campagnes de votation sur des objets ayant de près ou de loin un impact sur l'économie.

1.3.6 27^e Forum de l'économie vaudoise

Organisé chaque année par Prométerre et les autres associations économiques faitières cantonales (FPV, CVCI, CVI) ainsi que le Canton de Vaud, le Forum de l'économie vaudoise est, au fil des ans, devenu un rendez-vous incontournable de la rentrée économique. La 28^e édition devait se tenir en septembre 2020, mais la pandémie de coronavirus est venue bousculer les plans de tout un chacun. Constatant les reports de tous les rendez-vous de début d'année au second trimestre, les problèmes de disponibilité ont rapidement été redoutés. Puis c'est la menace de la persistance des restrictions sanitaires qui est venue planer sur l'événement. Ainsi, après avoir envisagé de repousser l'échéance et même cogité sur une version alternative, décision a été prise d'annuler cette rencontre dont l'âme réside aussi dans les opportunités d'échanges et de réseautage.

1.4 Communication

1.4.1 Stratégie et actions

Prométerre porte une attention particulière à la communication. Après avoir renforcé son équipe en 2019 avec l'engagement de Grégoire Nappey comme chef de campagne pour développer une stratégie visant à combattre les initiatives phytosanitaires (lire 1.1.1), celui-ci a pris le relais de la responsable de la communication Céline Rochat tandis que Mélissa Rüegger-Jordan est venue l'épauler comme assistante au début de l'année 2020. Dans ce contexte, la campagne Agriculture-durable.ch – « Nous protégeons ce que nous aimons » a poursuivi son travail d'information sur les réalités agricoles ainsi que de lien et d'échange entre producteurs et consommateurs. Le double anniversaire – 100 ans de la Chambre vaudoise d'agriculture et 25 ans de Prométerre – a également été l'occasion de rapprocher plus concrètement la campagne et la ville, avec l'implantation de miniparcelles de cultures en plein Lausanne et des ateliers pour écoliers intégrant ces cultures. Un livre sur les enjeux politiques de la création de la Chambre en 1920 a également été publié. Les festivités se poursuivent en 2021.

D'autres actions sont menées pour porter la voix de la promotion professionnelle, notamment dans les relations avec les médias : des contacts réguliers sont entretenus. En 2020, Prométerre a reconduit l'organisation de son déjeuner de presse, en « off », afin de partager avec les rédacteurs en chef ayant répondu présents les préoccupations du traitement médiatique des sujets touchant à l'agriculture.

Des liens rapprochés sont aussi entretenus avec les parlementaires cantonaux et fédéraux. À l'occasion d'un petit-déjeuner lors de la session de printemps des Chambres fédérales, Prométerre a convié les élus vaudois à Berne, dont près de la moitié a répondu présent, à une discussion informelle portant sur les objets agricoles du moment.

Alors que le coronavirus a bousculé les habitudes, la situation sanitaire a accéléré la transition digitale de tout un chacun, et cela s'est également vérifié pour la cellule communication de Prométerre, aussi envers ses membres et clients. Création d'e-newsletters, perfectionnement du site internet, ou élaboration d'événements virtuels : les activités de l'ensemble de la maison se sont adaptées et développées.

1.4.2 Inventaire des publications

Prométerre communique avec les membres de l'Association, avec le grand public et avec les médias à l'aide de différents supports.

Le Prométerre MAG a pour but de tenir les membres de Prométerre informés des activités de l'Association. On y trouve ainsi non seulement les actualités de la défense professionnelle, mais aussi des sujets techniques de vulgarisation, de commercialisation, ou encore tout ce qui a trait au Département assurances. Les actions menées à destination du grand public y sont également régulièrement relayées, afin que les professionnels de la terre soient tenus au courant des démarches menées à grande échelle par la cellule de communication de Prométerre. Cette publication paraît quatre fois dans l'année. Elle est encartée dans le journal *Agri*, publiée sur le site internet et adressée par courriel à l'ensemble des membres, des partenaires et des collaborateurs de Prométerre, ainsi qu'au réseau médiatique entretenu par la cellule de la communication.

Le Terre Info est un bulletin de promotion professionnelle destiné aux parlementaires. Édité librement en fonction des besoins, il est adressé plus largement aux membres, ainsi qu'à diverses instances partenaires. Prométerre adresse également à ses délégués un bulletin leur permettant d'être tenus au courant des discussions et décisions du comité.

Des communiqués de presse sont envoyés aussi souvent que nécessaire, pour relayer des manifestations organisées par la promotion professionnelle, mais aussi – et surtout – pour faire connaître les positions de l'agriculture vaudoise sur des sujets où les enjeux politiques et/ou publics sont jugés importants. Les personnes mentionnées en référence ont ainsi l'occasion de régulièrement s'exprimer dans les médias au nom de l'Association. Prométerre a d'ailleurs été régulièrement sollicitée et active l'an dernier, tant dans la presse écrite que dans les médias télévisuels ou radios. À l'occasion, des conférences de presse peuvent également être organisées, comme pour le lancement des festivités du double anniversaire de l'Association : 100 ans de la Chambre vaudoise d'agriculture et 25 ans de Prométerre. L'ensemble des communications et résultats médiatiques peuvent être consultés [sur notre site, rubrique Médias](#).

Le site internet et les pages Facebook et LinkedIn de Prométerre sont les deux moyens digitaux permettant une communication directe et rapide de l'Association avec ses cercles. La page Facebook, dont le nombre de fans a presque à nouveau doublé en 2020 à plus de 1'200, a pour vocation de tisser des liens avec les professionnels de la terre. La communication auprès du grand public, elle, passe par toutes les actions développées dans le cadre de la (pré)campagne contre les initiatives phytos (lire 1.1.1 et 1.4.1), notamment via la plateforme Agriculture Durable qui a pris le chemin de la pérennisation.

Le double anniversaire que marquait l'année 2020 a aussi été l'occasion de reparcourir 100 ans d'histoire, pour aboutir à un ouvrage qui retrace la genèse de Prométerre. « Cent ans de politique agricole vaudoise » plonge ainsi dans une époque qui contribue à éclairer les enjeux d'aujourd'hui. Ce jalon important dans la vie d'une Association résolument tournée vers l'avenir a aussi fait l'objet d'une édition spéciale anniversaire du Prométerre MAG, de même qu'une communication sur les canaux digitaux.

1.5 Secrétariats

1.5.1 Vaud Terroirs

Constituée des associations professionnelles des métiers de la terre, des métiers de bouche, des interprofessions et coopératives vaudoises, des marques régionales et du tourisme vaudois, l'association Vaud Terroirs est chargée de coordonner des plateformes nationales pour la

participation de ses membres à des opérations de promotion commune. Ce n'est pas peu dire : 2020 fut un millésime bien particulier pour les activités de l'association.

En janvier, l'année a pourtant bien débuté avec la mise en place d'un atelier éducatif sur le thème de la santé, d'une alimentation saine et du sport, sur la place Saint-François de Lausanne pendant les 15 jours des Jeux Olympiques de la Jeunesse dans le cadre de Lausanne en jeux. Ce sont 50 classes pour 1'000 élèves vaudois qui ont participé. C'est avec la collaboration des éducatrices de l'École à la ferme que Vaud Terroirs a pu proposer cet événement traitant des valeurs nutritives, du rapport calorifique des aliments et de l'équilibre avec les activités journalières. Les élèves ont notamment pu préparer une délicieuse soupe de légumes de saison en pédalant sur un vélo relié à un mixer.

À l'automne, la présence vaudoise à Zürich a pu être miraculeusement épargnée et le stand de 300 mètres carrés qui s'est dressé au cœur de la gare a permis à une trentaine de producteurs et vigneronns de se présenter au public cosmopolite.

Quant aux autres événements, ils se sont pour la plupart vus annulés. Malgré tout, l'équipe de Vaud Terroirs a su proposer des alternatives dynamiques pour remplir sa mission : visibilité sur les réseaux sociaux, bons, publications, et même distribution de produits du terroir à 1'000 entreprises vaudoises sous forme de coffrets apéritifs.

Pour sa dernière année d'exercice, Vaud Terroirs tire un bilan positif et passe le flambeau à l'association Vaud Promotion pour la continuité de la promotion de l'économie et des produits issus de l'agriculture vaudoise.

1.5.2 Fédération des caves viticoles vaudoises

Prométerre tient le secrétariat de la Fédération des caves viticoles vaudoises (FCVV), laquelle compte onze caves coopératives réparties dans cinq des six régions viticoles du canton. Outre l'échange d'informations entre ses membres et la défense de leurs intérêts vis-à-vis des autorités et des organisations professionnelles vitivinicoles, avec notamment une place de droit au sein de l'interprofession du vin vaudois comme représentante du négoce, elle a pour principale activité une action de promotion commune des vins de ses membres, par la vente du carton « Anthologie » et par la participation à des manifestations promotionnelles. Durant l'exercice sous rapport, la FCVV a par ailleurs procédé à une modification de ses statuts afin d'alléger ses structures et son fonctionnement et de gagner en efficacité.

1.5.3 Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV)

Prométerre tient le secrétariat de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV). Le secrétariat a pour tâche de préparer les séances du comité et les assemblées générales, ainsi que la mise en œuvre des décisions prises par ces organes. En 2020, la CIVV s'est, comme chaque année, penchée sur la question des quotas de production, avec le souci de leur adéquation au marché. C'est toutefois la COVID-19 et ses lourdes implications sur l'ensemble de la filière vitivinicole qui a été au centre de ses préoccupations. Elle est intervenue en faveur de mesures visant à atténuer les préjudices subis du fait de la crise sanitaire. Le Canton y a donné suite en prenant à sa charge l'essentiel de la taxe perçue par l'Office des vins vaudois (OVV) en 2020, en soutenant par des moyens propres la mesure de déclassement décidée à l'échelon fédéral et en favorisant l'achat de vins vaudois à travers les opérations WelQome. L'identification de mesures propres à redonner des perspectives à la branche demeure par ailleurs son objectif prioritaire. Enfin, la CIVV accorde une attention soutenue au travail de l'OVV, chargé de la promotion des vins vaudois, qui est placé sous sa responsabilité. Les réflexions visant à améliorer le positionnement du vin rouge vaudois sur le marché et plus globalement des vins vaudois en Suisse alémanique se sont poursuivies et devraient déboucher en 2021 sur la concrétisation du projet « L'escargot rouge », notamment.

1.5.4 Office des vins vaudois (OVV)

Avec le premier Salon des Vins Vaudois à Zürich, l'année 2020 avait pourtant fort bien commencé : 30 vigneron, 300 participants, dans cette ambiance tissée d'élégance et de bon accueil dont les Zürichois ont le secret.

Comme un coup de tonnerre dans un ciel sans nuage, le coronavirus est venu chambouler toute la planification. Il a fallu rassembler des trésors d'imagination et de créativité pour faire face à cette situation inédite. Mais l'Office des Vins Vaudois a su rebondir et se réinventer, adaptant par exemple la manifestation des Caves Ouvertes Vaudoises. Par la plateforme numérique instaurée pour l'occasion, les fidèles participants pouvaient s'inscrire et prendre rendez-vous chez leurs vignerons. Jusqu'à ce que les nouvelles mesures décrétées par le Conseil d'État vaudois, le 3 novembre, contraignent caves et caveaux à la fermeture. Et si les fins palais ne peuvent venir dans les caveaux, les nectars des caves vaudoises iront à eux : grâce aux bons Vins Vaudois mis en circulation dès le 16 novembre, les Caves Ouvertes Vaudoises se sont à nouveau transformées, en Caves Ouvertes... à domicile !

Construire l'avenir, s'adapter et se réinventer. Telles sont les préoccupations qui portent l'OVV et l'enthousiasme. Dans cette optique et à la demande de la Communauté Interprofessionnelle des Vins Vaudois (CIVV) une « marque ombrelle » déclinée en deux catégories – originale et premium – dynamisera et mettra en lumière le vin rouge vaudois. Assorti d'une charte de qualité et doté d'un important budget de promotion-communication, le projet est ouvert à toutes les vigneronnes et vignerons des six régions viticoles du canton.

La période incertaine que l'on traverse n'est pas agréable et plombe le moral. Mais une certitude réjouissante demeure : les vignerons vaudois produisent d'excellents vins !

1.5.5 Commission vaudoise de l'économie sucrière

Prométerre assure le secrétariat de la Commission vaudoise d'économie sucrière (CVES), qui coordonne les quatre associations régionales de planteurs de betteraves à sucre du canton de Vaud, du Chablais valaisan et de Genève. Avec la participation de représentants de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), de Sucre Suisse et du Centre betteravier suisse, la CVES s'est réunie à quatre reprises en 2020, dont une séance extraordinaire en novembre pour élaborer des propositions de soutien aux planteurs vaudois dont la défection pourrait menacer l'ensemble de la filière et faire disparaître la betterave sucrière de nos campagnes. Avec la collaboration active de la DGAV et de Proconseil, quatre mesures intégrées au Plan Phyto Vaudois ont été proposées spécifiquement pour la betterave à sucre dès 2021. Le Département de l'économie et le Conseil d'État en ont accepté le financement à hauteur de CHF 1.75 millions pour trois ans dans le but d'enrayer un abandon massif de cette culture dans le canton. Les planteurs vaudois ont répondu positivement à ces mesures, en y inscrivant plus de 2'500 hectares sur les 3'460 contractualisés pour 2021. Exceptionnellement, la CVES a aussi pris position lors de la consultation sur la mise en œuvre de l'initiative parlementaire Bourgeois venue au secours du sucre suisse et qui constituera le thème central de la défense de la filière en 2021 vis-à-vis du Parlement.

1.5.6 Association vaudoise de contrôle des branches agricoles (CoBra)

Depuis sa création en 2004, l'office Ecoprest tient la gérance de l'Association vaudoise de contrôle des branches agricoles (CoBra), une organisation indépendante qui appartient aux agriculteurs. Sans but lucratif, sa mission est d'effectuer une large palette de contrôles agricoles. Le nombre de contrôleurs engagés en 2020 (117) a légèrement diminué. Après avoir plafonné à CHF 1.5 millions en 2018, le chiffre d'affaires s'est replié pour la seconde année consécutive. Ceci est imputable à la mise en œuvre des nouveaux paramètres de la coordination des contrôles, fixés dans une ordonnance fédérale.

En 2020, pour une partie des contrôles, les listes de vérification en format papier ont été remplacées par un outil électronique sous la forme d'une petite tablette. Une large partie des contrôleurs a été équipée et formée à ce nouvel environnement. Le matériel donne satisfaction mais la partie logicielle demande encore passablement d'adaptation.

La Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement (CCE) a établi en 2018 une liste de 13 points concernant la protection des eaux, qui devront être contrôlés sur les exploitations agricoles. Ces points seront à terme intégrés dans les règles liées aux prestations écologiques requises (PER). En 2020, la CoBrA a participé à des séances avec les services cantonaux concernés (Direction générale de l'environnement et Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires) ainsi qu'à des journées d'échanges avec les autres cantons romands pour discuter des modalités de ces contrôles. Des contrôles tests (à blanc) ont été effectués en 2020 sur 102 exploitations, en même temps que le contrôle PER agricole. Ces contrôles tests seront poursuivis en 2021, et seront étendus aux secteurs Bétail, Viticulture, Arboriculture et Maraîcher.

La pandémie de coronavirus a conduit l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) à demander le report des contrôles pendant la période de semi-confinement au printemps 2020. Cela a surtout concerné les contrôles liés au bétail, qui avaient déjà commencé, et dont une partie a dû être repoussée à l'automne 2020. Quelques contrôles ont été reportés à 2021, mais la majorité a cependant pu avoir lieu, notamment grâce à la bonne collaboration des agriculteurs. Des instructions spécifiques basées sur les règles de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont été données à tous les contrôleurs.

1.5.7 Fédération des organisations de contrôles agricoles et alimentaires (FOCAA)

Ecoprest assure le secrétariat général de la Fédération des Organisations de Contrôles Agricoles et Alimentaires depuis sa création en 2012. Cette fédération regroupe les organisations de contrôle des cantons du Valais (AVPI et BVO), Neuchâtel (ANAPI), Jura (AJAPI), Tessin (SCIC), Genève (AGRI-PIGE) et Vaud (CoBrA). La FOCAA a pour mission d'offrir une plateforme de coordination et de support concernant le système de management de la qualité de ses membres. En plus de la tenue de ce secrétariat, Ecoprest assure pour tous les membres de la fédération les prestations d'un responsable qualité.

Les membres de la FOCAA se sont réunis quatre fois en 2020 afin de discuter de diverses thématiques comme la mise à jour du système qualité, la mise en place des nouveaux contrôles de la protection des eaux ou encore l'application des modifications de l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA). En 2020, trois audits internes des organisations membres ont été réalisés dans l'année, contre deux en 2019. En raison de la situation sanitaire, l'assemblée générale s'est déroulée par correspondance.

1.5.8 Fédération des associations de promotion des projets agricoles collectifs (FAPPAC)

La Fédération des associations de promotion des projets agricoles collectifs (FAPPAC), dont le secrétariat est tenu par Proconseil, accompagne l'application de la contribution à la qualité du paysage sur le territoire vaudois. Cette mesure de l'ordonnance sur les paiements directs a pour buts la préservation, la promotion et le développement de paysages cultivés diversifiés par des mesures proposées par les exploitants. Ces mesures sont cofinancées par la Confédération à hauteur de 90%, le solde étant à la charge du Canton. Le plafond fixé par l'ordonnance fédérale de CHF 17.8 millions étant atteint sur le territoire vaudois, la FAPPAC n'a pas souhaité développer de nouvelles mesures, avec comme conséquence une stabilisation des démarches administratives.

En 2020, La FAPPAC a accompagné le projet pilote SAR (stratégie agricole régionale) de la Broye et mis en œuvre la rédaction des rapports finaux des neuf projets paysages vaudois qui devront être terminés en 2021.

1.5.9 Association pour les métiers de l'économie familiale et de l'intendance (AMEFI)

Proconseil gère les secrétariats de l'AMEFI, de la Commission de formation professionnelle ainsi que celui de la Commission des cours interentreprises. Toutes formations confondues, 117 diplômes ont été remis en 2020.

L'AMEFI est active dans le cadre du Groupe Consultatif Romand, qui est composé de représentants des écoles et des organisations du monde du travail (OrTras).

Le principal dossier en cours, et toujours d'actualité pour 2021, est le rapprochement des formations des gestionnaires en intendance et des spécialistes en hôtellerie, et de ses répercussions sur les écoles professionnelles, les entreprises et les OrTras cantonales. Les opportunités, craintes et questionnements liés à ce rapprochement ont pu être partagés au niveau national dans le cadre des séances de Réseau et des Présidents. Le financement de cette nouvelle formation devisée à plus d'un million de francs – montant réparti entre les faîtières nationales des deux formations actuelles, qui prévoient un appel de financement auprès des organisations cantonales en 2021 – a notamment été abordé comme conséquence directe impactant lourdement l'AMEFI. D'autres sujets ont interpellé l'association, notamment en rapport avec le projet Imago et le déplacement des cours professionnels d'une partie des métiers qui concernent l'association à l'horizon 2022.

Côté rendez-vous, la pandémie a malheureusement eu raison des manifestations en 2020. Mais ce n'est que partie remise : le Salon de l'intendance prévu le 25 septembre est reporté d'une année, tandis que le Salon des métiers et de la formation, également annulé, est réinventé sous forme d'un salon virtuel qui sera accessible au public des écoles obligatoires de cycle secondaire entre mars et juin 2021.

1.5.10 Commissions de la formation professionnelle des métiers de l'agriculture et du cheval

La formation professionnelle des métiers de la terre est placée sous la responsabilité de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), via l'Unité de surveillance de l'apprentissage. L'Unité de surveillance gère les contrats d'apprentissage et Prométerre tient le secrétariat de la Commission de formation professionnelle vaudoise des métiers de l'agriculture et du cheval (CFP).

À fin juillet 2020, Michel Perey, commissaire professionnel pour les cultures spéciales, a pris sa retraite après huit années de fonctionnement. Christophe Ormond a été nommé à sa succession. Nous remercions vivement Michel Perey pour son engagement et son travail pour la formation professionnelle.

Au vu des difficultés à réunir les membres en période de pandémie, différents sujets d'actualités tels que la réforme du champ professionnel de l'agriculture ont été soumis par voie de circulation. La séance plénière a, quant à elle, été repoussée à mars 2021.

1.5.11 Office vaudois de cautionnement agricole

L'office vaudois de cautionnement agricole (OVCA) est une société coopérative créée en 1956 avec l'aide du Canton. Il assure le cautionnement de comptes-courants ouverts auprès des banques membres, afin que les exploitants des entreprises agricoles et viticoles vaudoises disposent de la trésorerie nécessaire au développement de leurs activités. Le secrétariat est confié à Prométerre sur la base d'une convention qui précise les prestations attendues et le mode de rétribution.

Fin 2020, l'OVCA comptait 1'316 cautionnements actifs pour un montant total de CHF 69'607'625.00. L'année 2020 a vu l'octroi de 145 cautionnements pour un total de CHF 8.1 millions.

Le rapport annuel de l'OVCA présente et développe en détail les activités de cette coopérative.

1.5.12 École à la ferme

Impliquant également les écoles, le semi-confinement a été synonyme de nombreuses annulations de journées voire de camps auprès des prestataires de L'école à la ferme en 2020. Seules les structures parascolaires telles que crèches et garderies ont bénéficié d'un peu plus de souplesse pour découvrir les activités en plein air, notamment liées aux animaux. C'est finalement seulement lors des courses d'écoles organisées en juin et en septembre que les classes d'école obligatoire ont pu opter avec bonheur pour les activités diverses liées à la production de nourriture. À côté de cela, la participation aux événements tels que les Jeux Olympiques de la Jeunesse ainsi que le lancement du double anniversaire de Prométerre ont été couronnés de succès. Ces découvertes ludiques de l'origine de la nourriture et les petites

dégustations sont très appréciées, non seulement par les enfants, mais aussi par le corps enseignant. Et 2021 s'annonce sous les meilleurs auspices, sept nouvelles familles prestataires étant venues grossir les rangs de L'école à la ferme en 2020 pour débiter leurs accueils pédagogiques l'année suivante.

1.5.13 Agriviva

2020 s'annonçait comme une année « ordinaire » pour Agriviva, avec de nombreuses demandes telles que stages sociaux, linguistiques, premières expériences professionnelles, ou projets à l'étranger. Puis, à la mi-mars, suite à l'instauration du semi-confinement et malgré un travail d'information sur le déroulement des stages, c'est un tiers des réservations qui s'est vu annulé par des stagiaires de l'Union européenne et des étudiants d'écoles partenaires. Ceux-ci ont finalement pu être remplacés par de jeunes volontaires suisses à la recherche d'une activité à l'extérieur, avec l'envie de découvrir une nouvelle famille, région linguistique et culture. À l'heure du bilan, on peut dire que la saison s'est plutôt bien terminée, avec un total de 1'363 stages en Suisse, dont 95 dans le canton de Vaud (contre 60 dans le canton de Fribourg et 78 en Valais), soit 20'570 jours de travail. Au-delà des chiffres, les retours sont également très positifs, et cela grâce à l'engagement des familles paysannes qui contribuent ainsi à la vulgarisation des activités agricoles multiples et variées.

1.5.14 VITiplus

Depuis la fondation en 1999 de VITiplus, association vaudoise de formation continue et de conseil en viticulture, son secrétariat est tenu par Proconseil. Le secrétariat dépend d'un Comité de vigneron et d'une commission technique. Il est également en lien direct avec VITISWISS, organisation faîtière nationale. Malgré la diminution continue du nombre de ses membres, VITiplus représente toujours plus du 80% de la surface viticole vaudoise.

VITiplus a notamment pour but de promouvoir et de coordonner toutes les mesures permettant de faire progresser les techniques culturales durables. Pour cela, elle met sur pied la formation continue technique et économique pour ses membres sans distinction entre les différents systèmes de production (viticulture biologique, durable ou « conventionnelle »). Toutes les activités de formation se font conjointement avec Proconseil et l'année 2020 a été marquée par la concentration des formations durant la période estivale en raison des contraintes sanitaires.

Le secrétariat est aussi en charge de la gestion du certificat de production viticulture durable de VITISWISS ainsi que de son label VINATURA® pour le canton de Vaud.

VITiplus collabore à l'organisation des contrôles viticoles PER et du certificat VITISWISS (vigne et cave) avec l'Association vaudoise de Contrôle des Branches Agricoles (CoBrA). En 2020, ce sont 208 contrôles qui ont été réalisés chez les viticulteurs qui participent aux programmes PER ou VITISWISS et 344 certificats VITISWISS qui ont été délivrés.

1.5.15 Fondation du Conservatoire mondial du chasselas

L'événement majeur de 2020 pour la Fondation du Conservatoire Mondial du Chasselas a été son dixième anniversaire et l'inauguration, le 10 septembre, de la seconde parcelle du Conservatoire située à Mont-sur-Rolle. Les vignes y ont produit leur première vendange et la cinquantaine d'invités des médias et du milieu vitivinicole ont pu récolter quelques grappes et les déguster. La Fondation a maintenant la possibilité de vinifier des raisins issus de sélection de Chasselas strictement identique mais provenant de terroirs différents.

Le projet de développement de sélections polyclonales dirigées de Chasselas initié en 2019 s'est poursuivi avec la première parcelle d'essai qui a été plantée à Rivaz. Les plants nécessaires à la seconde parcelle, située à Mont-sur-Rolle, ont été greffés en vue d'une plantation au printemps 2021. Il s'agira ensuite de patienter jusqu'à la première récolte pour évaluer le potentiel des vins.

1.5.16 Association suisse romande des pêcheurs professionnels

En 2020, les pêcheurs professionnels, comme les autres producteurs de produits du terroir, ont été fortement impactés par la fermeture des restaurants liée à la pandémie. La calamité des prélèvements piscicoles des cormorans a aussi occupé l'association qui a interpellé les conseillers d'État des cantons romands. Une solution intercantonale (permis de chasse spécial) a été trouvée pour le lac de Neuchâtel, en autorisant les pêcheurs professionnels, moyennant une formation ad hoc, à protéger leurs filets des pillages au moyen de tirs ciblés de cormorans depuis les bateaux de pêche.

1.6 Mandats publics

1.6.1 Office de crédit agricole (OCA)

Durant l'année écoulée, le fonds d'investissements agricoles (FIA – crédit d'investissement) et le fonds d'investissement rural (FIR) ont contribué à la réalisation de 303 projets d'investissements d'envergure, pour un total de prêts octroyés de CHF 46.4 millions.

La répartition de ces prêts est la suivante :

- aide initiale : 25 prêts pour un total de CHF 4.2 millions ;
- achat d'immeubles ou reprises en propriété : 98 prêts pour un total de CHF 16.7 millions ;
- construction de bâtiments d'exploitation, de mise en valeur de produits agricoles ou encore d'habitations : 157 prêts pour un total de CHF 24.2 millions ;
- aides aux exploitations paysannes : 4 prêts pour un total de CHF 0.4 millions ;
- aides à l'acquisition de machines en commun : 19 prêts pour un total de CHF 0.9 million.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Office de crédit agricole instruit les demandes de contributions d'améliorations foncières pour les constructions. Les exploitants bénéficient ainsi, au travers de la même instruction du dossier, des contributions et des prêts accordés par le Canton et la Confédération pour financer l'amélioration de leur structure de production.

Au cours de l'exercice 2020, 106 dossiers de construction ont obtenu un montant de contributions d'améliorations foncières de CHF 8'736'400 du Canton et de CHF 1'239'377 de la Confédération.

Ainsi, au total et en tenant compte des cautionnements, ce ne sont pas moins de CHF 64.5 millions qui ont été investis dans l'économie par les exploitants vaudois au cours de l'exercice 2020.

L'Office instruit également, sur mandat, les demandes d'aides financières déposées auprès de la division logement du Département des institutions et de la sécurité, ainsi que celles visant à faire appel au Fonds de prévoyance pour les risques non assurables, réservé exclusivement au secteur viticole.

1.6.2 Vulgarisation agricole

Le programme des activités de vulgarisation 2020 a été fortement impacté par la crise sanitaire depuis le mois de mars. Durant la période de confinement, les conseillers agricoles ont tiré profit de la situation pour se concentrer sur les dossiers individuels, l'amélioration du service proposé aux clients et le perfectionnement de la vulgarisation 4.0. La filiale Proconseil a aussi été particulièrement proactive dans le développement de projets.

De grandes avancées ont été réalisées sur les projets en 2020 :

Depuis janvier, le projet cantonal Agro4esterie œuvre à la promotion de la pratique de l'agroforesterie moderne et l'accompagnement de son adoption par une démarche participative.

Soumis à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), le programme Rés0sem poursuit le but de trouver des alternatives aux traitements chimiques des semences dans les céréales et protéagineux.

Le projet RISC (Réflexion Innovation Soutien Climat) est en préparation. Il s'agit d'accompagner les agriculteurs vaudois dans une démarche d'adaptation de leur entreprise agricole face aux changements climatiques.

Afin de trouver des solutions aux défis actuels de l'agriculture (notamment environnementaux et climatiques), Proconseil poursuit l'accompagnement du Plan Phyto vaudois et met en place le projet Agriculture Vaudoise 2040. Un projet avec le groupe Nestlé Waters est en cours de développement pour réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires pour les eaux de surface du bassin versant d'Henniez.

En 2020, le nombre d'activités des groupes d'études habituelles, soit en présentiel, a chuté de moitié environ. Comme alternative aux visites de cultures, les conseillers ont proposé un relais de l'information par des groupes WhatsApp nouvellement créés. Les activités des groupes d'intérêt ont aussi été ralenties. En production animale, les deux sous-groupes « Homéopathie », se sont réunis en présentiel et en ligne. Un nouveau groupe intercantonal valdo-fribourgeois a vu le jour, avec 24 participants qui ont échangé sur la gestion du pâturage. Trois nouveaux groupes d'intérêt viticoles « la protection par les plantes », « la biodiversité dans le vignoble » et « l'initiation aux pratiques de viticulture biologique », ont été créés mais n'ont pas pu lancer leurs activités.

Du côté des activités administratives, on observe un maintien du nombre de dossiers réalisés en 2020 par rapport à 2019 ainsi qu'une augmentation de 20% des demandes individuelles de renseignements par les clients.

Conjointement au conseil individuel, les cours intercantonaux obligatoires pour la reconversion à l'agriculture biologique (prescription de Bio Suisse), organisés par Proconseil pour les cantons de Vaud, Valais, Genève et Fribourg, se sont tenus par vidéoconférence dès la fin d'année. Une nouvelle organisation a été mise en place pour permettre une meilleure interaction entre les participants et les intervenants. C'est ainsi que deux sessions ont été organisées, rassemblant 64 participants, dont près de la moitié (27) étaient viticulteurs.

En plus de l'accompagnement des projets des agriculteurs, Proconseil collabore sur des projets avec des partenaires non agricoles, tels que les régions socioéconomiques LADE (loi sur l'appui au développement économique), les parcs naturels régionaux ainsi que certaines communes. Proconseil a animé le réseau ULCA (Union Lémanique des Chambres Agricoles) en 2020 et participe également au réseau Star'Terre qui vise à promouvoir les initiatives visant une consommation locale dans l'Arc lémanique.

Au cours de la saison écoulée, Proconseil a envoyé 16 bulletins viticoles à plus de 960 abonnés. Les informations relayées sont complétées par de nombreuses sollicitations par téléphone ou courriel.

Proconseil a, dans la mesure du possible, participé aux grandes manifestations agricoles. Tout d'abord Swiss Expo dont l'entreprise a profité pour rencontrer les agriculteurs et le grand public. L'édition 2020 de la journée technique grandes cultures est devenue une « Semaine grandes cultures et herbages » virtuelle. L'équipe a su vite rebondir avec la diffusion de plusieurs vidéos intégrant la participation de plusieurs intervenants pour présenter les résultats d'essais et observations. Cinq thèmes ont ainsi été abordés à raison d'une vidéo par jour (la luzerne côté herbages, ainsi que les céréales, betteraves, maïs et colzas), à chaque fois sous l'angle de la description de l'offre variétale et de la manière de les cultiver, en particulier dans le souci de la réduction du recours aux produits phytosanitaires. Au total, plus de 746 heures de visionnage ont été recensées au cours de la semaine pour les cinq films pour plus de 1'700 spectateurs uniques touchés. Selon les auditeurs, cette version 100% digitale est une bonne expérience, à laquelle manquent toutefois la dimension physique et les moments d'échange habituels. Enfin, l'évènement Swiss no-till du 24 septembre 2020 a rassemblé quelques 250 agriculteurs à Aire-la-Ville. Pour cette édition qui avait pour thème « L'Agriculture de Conservation à Genève », une plateforme de plus de 150 micro-parcelles d'essais portant sur la mise en place et le suivi de mélanges de couverts végétaux, de couverts relais ou semi-permanents, du colza ainsi que de céréales, a été mise à disposition des visiteurs.

1.6.3 Ecoprest

1.6.3.1 Coordination des contrôles

Mandaté par le Conseil d'État vaudois, Ecoprest assure la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles du canton. Sur la base du profil des exploitations et de leur inscription aux divers programmes de la Confédération, il s'agit d'identifier les exploitations qui sont concernées par un contrôle relevant du droit public. Ensuite, la date du dernier contrôle détermine l'échéance du prochain contrôle de routine. La base légale prescrit l'intervalle maximal entre deux contrôles réguliers et ceux qu'il faut veiller à coordonner pour les combiner au mieux. Malgré une planification très soignée, il est parfois impossible d'éviter que certains exploitants doivent se soumettre à plusieurs contrôles spécifiques à des moments différents dans l'année. En parallèle, on observe une sensible réduction du nombre de contrôles de droit privé, qui ont pu être combinés avec un contrôle découlant d'une base légale ou d'un programme public. En effet, les modifications apportées en 2020 à l'ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA) ont entraîné une diminution du nombre d'exploitations à contrôler pour les paiements directs, alors que la fréquence des contrôles imposés par un label ou une marque privée n'a pas évolué.

Si le nombre d'exploitations bénéficiant des paiements directs diminue régulièrement, le nombre et la diversité des programmes et mesures à contrôler continue à augmenter, avec l'ajout de nouveaux programmes cantonaux (Plan Phyto Vaudois en 2020, plusieurs projets 77a prévus pour 2021). La participation à la production biologique continue également à augmenter, avec 375 exploitations bio en 2020, soit une progression de 12% par rapport à 2019.

1.6.3.2 Programmes écologiques particuliers

Chaque année, les exploitants saisissent la possibilité de demander une expertise des surfaces de promotion de la biodiversité afin d'en évaluer la qualité et, le cas échéant, d'obtenir les contributions complémentaires. En 2020, il y a eu 551 exploitants contactés pour la visite de 1'372 surfaces et 300 vergers situés en SAU. Une équipe de 16 experts a œuvré sur le terrain pour effectuer les visites entre les mois de mai et août. Dans l'ensemble, on observe que les différentes catégories progressent positivement et, ce depuis 2015.

Le même constat peut être fait pour le périmètre des estivages, où une équipe de neuf experts en botanique a été mandatée afin de visiter 212 alpages répartis sur tout le territoire vaudois. Dans l'ensemble, il est relevé que l'exploitation et, par conséquent, la valeur écologique des surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces dans la région d'estivage a peu varié depuis 2014. Des résultats détaillés figurent dans le rapport d'activité d'Ecoprest disponible directement auprès de l'Office.

1.6.4 Commission foncière rurale (CFR)

Sur mandat de la Commission foncière rurale (CFR), son secrétariat administratif est assuré par Prométerre. Lors de 24 séances, la CFR a reçu et enregistré 785 demandes en 2020 et en a traité 409 pour des autorisations portant sur la vente (partage matériel) ou l'achat de biens-fonds (acquisitions) soumis à la Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), 12 pour des dépassements de la charge maximale (lutte contre le surendettement), 108 pour inscrire au registre foncier une mention de soustraction à la LDFR et 150 pour des morcellements du sol, traités conjointement avec la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) (application de la loi sur les améliorations foncières (LAF)). Trois demandes de fixation de la valeur de rendement agricole ont aussi été traitées (2 en 2019). En raison de l'incertitude croissante des mandataires professionnels en matière de droit foncier rural, de fiscalité (arrêt du Tribunal Fédéral et pratiques de l'Administration cantonale des impôts (ACI)), voire d'affectation du sol (effets de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 1) – zones réservées et dézonages – mensuration cadastrale), les 53 demandes de décisions préalables en constatation restent très nombreuses (51 en 2019), que ce soit pour connaître le prix licite (16), constater l'existence ou non d'une entreprise au sens de la LDFR (19), ou simplement vérifier si un immeuble est assujéti à dite législation ou peut lui être soustrait (19).

1.6.5 Commission d'affermage

Le secrétariat administratif de la Commission d'affermage est assuré par Prométerre et fait l'objet d'une convention de prestations avec le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS). En 2020, lors de six séances, la Commission d'affermage a traité 60 dossiers, en rendant 57 décisions, dont 25 portaient sur des durées réduites de bail (un refus), 15 sur des affermages par parcelles et 23 sur des approbations du fermage (8 alpages, 12 entreprises, 3 immeubles), parmi lesquels un fermage d'alpage litigieux a été ramené au niveau licite, sur préavis de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV). Concernant les fermages excessifs d'immeubles, la Commission d'affermage a traité deux oppositions formées par la DGAV, les fermages agricoles convenus ayant ensuite été ramenés au niveau licite par les parties. Le secrétariat assure également la fourniture de renseignements utiles en matière de bail à ferme agricole, pour les bailleurs comme pour les fermiers.

1.7 Services

1.7.1 Département services & conseils

Le Département services et conseils (DSC) de Prométerre a pour principale mission de répondre aux besoins d'appuis et de conseils des entreprises agricoles et viticoles, tant sur le plan technique que de la gestion, des expertises et de la promotion des produits et services de l'agriculture.

Plusieurs faits notables ont marqué l'année 2020 du côté des filiales du département. La pandémie et ses mesures de confinement ont obligé toutes les filiales à adapter leur processus de travail pour assurer la bienfaisance de leurs prestations. Grâce à l'engagement de l'équipe informatique, le télétravail a été rendu possible pour toutes les activités réalisables hors des bureaux. Les visioconférences ont pris place dans l'organisation du travail.

Pour la vulgarisation, les mesures de non-rassemblement ont encouragé les conseillers à développer des plateformes digitales dans tous les secteurs de la formation. L'optimisation de l'utilisation des moyens de production reste au cœur des activités de développement du département afin d'assurer un développement durable de la production agricole.

Grâce au concours de tous les collaborateurs, les demandes des familles paysannes ont pu être honorées dans des délais acceptables au vu de la situation sanitaire. L'activité du service traiteur s'est trouvée à l'arrêt forcé dès la mi-mars avec un volume d'activité réduit de 80% par rapport à une année normale. La Buvette du Parlement a également fermé ses portes suite aux décisions de la Confédération. La majeure partie du personnel traiteur a bénéficié de réductions de l'horaire de travail (RHT). L'effet COVID-19 par la redécouverte des vertus du commerce de proximité et des produits locaux a plus que doublé son chiffre d'affaire.

Une gestion rigoureuse a permis à toutes les filiales de terminer comptablement l'année 2020 avec un résultat conforme aux attentes.

Le Département services & conseils est constitué de onze filiales (office, SA ou Sàrl) chargées des tâches suivantes :

Proconseil :	conseil d'entreprise (gestion et technique), formation et formation continue, animation de groupes d'études, accompagnement de projets.
Fidasol	comptabilité et fiscalité des personnes physiques liées à l'agriculture et à ses branches annexes.
Fiprom :	comptabilité et fiscalité des sociétés en relation directe ou indirecte avec l'agriculture, révision de comptabilités de communes et de sociétés.
Estimapro :	estimation de la valeur de biens immobiliers et mobiliers, expertises économiques, expertises diverses.
Mandaterre :	prestations de conseil et mandats en relation avec l'environnement et la gestion de l'espace rural.

Sofia : prêts hypothécaires à taux fixe et crédits-relais (Crédit-Fit).

Proterroir : mise en valeur des produits du terroir vaudois, notamment au travers de la marque Terre Vaudoise.

Formapro : organisation des cours interentreprises aux apprenti-e-s des métiers de la terre et de l'intendance.

Sélection Vaud : promotion et commercialisation de spécialités issues de l'agriculture vaudoise sur les marchés d'exportation.

Office de crédit : instruction des dossiers de projets des exploitants en vue de l'octroi de prêts FIA (fonds d'investissements agricoles), FIR (fonds d'investissement rural) et d'aides au logement, ainsi que les demandes de contributions AF (améliorations foncières) pour les constructions notamment.

Office Ecoprest : coordination des contrôles dans les exploitations agricoles vaudoises.

Pour l'année sous revue, on peut notamment relever les éléments suivants :

- augmentation importante des activités de développement et de promotion des techniques visant à une réduction de l'utilisation des produits de traitements des plantes dans un objectif de durabilité de la production de denrées alimentaires notamment ;
- réalisation d'une année stable par Sofia en termes de prêts octroyés et renouvelés dans un marché hypothécaire tendu ;
- augmentation significative du chiffre d'affaires du magasin de Proterroir et effondrement des activités du service traiteur à cause des restrictions sanitaires ;
- développement des prestations de formation et de communication digitales et mise en place généralisée du télétravail.

Le tableau ci-après donne un aperçu des activités déployées durant l'exercice 2020 :

Proconseil	
	1'367 dossiers de conseil individuel
	28 activités de vulgarisation sur support numérique
Fidasol	
	1'489 boucllements comptables
	2'512 déclarations d'impôts
	3'227 contrôles de taxations définitives
Fiprom	
	254 mandats de révision, comptabilité et fiscalité
Estimapro	
	332 mandats d'estimations et d'expertises
Sofia	
	15.2 millions de francs de crédits hypothécaires accordés
	13.5 millions de francs de crédits hypothécaires renouvelés
Office de crédit agricole	
	512 dossiers de financement et reprise
	146 dossiers de cautionnement
Proterroir	
	0.6 millions de francs de chiffre d'affaires de Terre Vaudoise (traiteur)
	3.0 millions de francs de chiffre d'affaires de Terre Vaudoise (La Halle)
Formapro	
	1'451 jours de cours interentreprises organisés

1.7.2 Département assurances

Les évolutions sociales et professionnelles auxquelles l'agriculture doit constamment faire face peuvent impacter significativement le besoin en assurances. Selon les circonstances, ce besoin se fait parfois plus fort, mais il peut se faire plus faible également. Tous au sein de la cellule agricole sont concernés : le chef d'exploitation lui-même, son conjoint, ses enfants et son personnel extra-familial. La mission du Département assurances est de tout mettre en œuvre pour éviter doublons et lacunes et simplifier la vie administrative des exploitations agricoles. C'est dans ce sens que l'équipe de conseillers en assurances a été renforcée en 2020 avec l'objectif d'avoir un contact aussi périodique que possible, chaque trois ans étant l'idéal auquel il est souhaitable de tendre pour que les situations de couvertures d'assurances soient à jour et qu'il n'y ait en conséquence aucune mauvaise surprise. Fort du résultat des enquêtes menées en 2019 et 2020, ce renforcement de l'équipe constitue également l'une des mesures prises par Prométerre pour répondre à la nécessaire sensibilisation de la couverture sociale des conjoints.

Lorsqu'il s'agit de faire le bilan d'une année dans des institutions d'assurance, le regard se porte évidemment sur l'encaissement des primes et le versement des prestations, mais il doit également se concentrer sur les résultats des placements. L'année 2020 vient une nouvelle fois confirmer que la gestion des actifs s'avère ne pas être une science exacte et qu'il est difficile de prédire l'avenir en la matière : en pleine crise de pandémie et alors que les perspectives laissent présager du pire, le résultat final des institutions du département assurances de Prométerre n'est certes pas à la hauteur de ce qui avait été enregistré en 2019, mais il a permis aux institutions de terminer l'année sur un résultat équilibré, tout en donnant de la substance complémentaire aux différentes provisions de fluctuation de valeur sur titres. Ces provisions sont précisément destinées à faire face aux chaos ponctuels de la bourse. Cet équilibre et ce renforcement rendent les institutions plus solides encore pour faire face à leurs obligations dans les années à venir. De quoi aborder l'avenir avec sérénité.

Pour la deuxième année consécutive, la Fondation rurale de prévoyance (FRP) a le plaisir de pouvoir faire participer ses assurés aux bons résultats réalisés en terme de placements. Le rendement supplémentaire réalisé en 2020 a ainsi permis d'accorder un intérêt de 2% sur le compte des assurés de la prévoyance, alors que le minimum imposé par la loi est de 1%. Une autre partie de ce montant a été affectée à la provision pour fluctuation de valeurs, renforçant un peu plus la solidité de l'institution. Avec l'objectif toujours plus présent de développer l'attractivité de la FRP, celle-ci travaille en ce moment à l'élaboration d'une offre de prévoyance surobligatoire plus souple et mieux adaptée aux besoins actuels des clients. Cette refonte devrait permettre à la FRP d'afficher des tarifs toujours plus attractifs à l'avenir.

La pandémie a légèrement pesé sur la masse salariale des travailleurs agricoles et donc sur l'encaissement des primes de la LAA, qui recule quelque peu en regard des résultats des années précédentes. Sur le front des accidents, si leur nombre est globalement stable, il n'en va pas de même de leur gravité. Il est en effet constaté que les accidents graves sont en augmentation depuis quelque temps, ce qui pèse évidemment sur le résultat des exercices de la Société d'assurance dommages FRV SA (SAD), mais également sur l'image de l'agriculture, qui continue à caracoler dans le trio de tête du classement des entreprises dans lesquelles les accidents sont les plus nombreux. La SAD est suffisamment bien organisée financièrement pour faire face. Il n'en reste pas moins que le célèbre « ça n'arrive qu'aux autres » ne s'applique pas dans le domaine de l'accident et force est de constater que la prévention n'a jamais autant eu le vent en poupe !

La Société rurale d'assurance de protection juridique (SRPJ) a poursuivi ses efforts de prévention des litiges et de règlement amiable des différends juridiques. La sollicitation à cet égard n'a jamais été aussi forte qu'en 2020. Durant le confinement partiel, la SRPJ a su s'organiser pour maintenir un service de qualité à l'égard de ses assurés. Sur le plan financier, l'exercice 2020 a été satisfaisant dans l'ensemble. Le montant des primes encaissées a légèrement augmenté, comme l'année précédente, principalement en raison du contrat Agrisano qui connaît toujours plus d'assurés et la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance avec la Chambre Valaisanne d'Agriculture en fin d'année 2019. Au niveau des dépenses, les frais engagés dans des procédures judiciaires sont constants malgré la fermeture prolongée des tribunaux au printemps 2020. Le

nombre de cas externalisés se situe également dans la moyenne des années précédentes. L'effort des juristes de la SRPJ à défendre eux-mêmes les intérêts des assurés est donc toujours aussi important.

Encaissement de la cotisation d'assurance sociale (CAP), versement des allocations familiales professionnelles, promotion du pont AVS, de l'assurance maladie et de la prévention des litiges, sans oublier soutien au dépannage agricole et familial et conseil aux familles des métiers de la terre pour sensibiliser à la nécessaire couverture sociale : la Fédération rurale vaudoise (FRV) a rempli en 2020 toutes les obligations que lui fixent la Charte sociale agricole et la Loi sur l'agriculture vaudoise. Les résultats financiers enregistrés en 2020 viennent en outre donner de la substance complémentaire à ses provisions, des moyens qui lui seront nécessaires pour non seulement faire face aux évolutions sociales à venir (notamment l'adaptation des montants d'allocations familiales prévue en 2022), mais également pour l'aider à continuer à jouer un rôle de fédératrice et de simplificatrice, dans le cadre de projets visant en particulier à faciliter l'accès des métiers de la terre aux branches de l'assurance sociale et privée.

Après une explosion en 2019, le nombre de demandes pour le dépannage agricole est revenu en 2020 dans la moyenne haute des dernières années soit 16'480 heures. Ce chiffre aurait certainement été plus élevé si plusieurs demandes n'avaient pas été annulées suite au report d'opérations par les hôpitaux. Le dépannage familial a quant à lui subi une légère baisse (-489 heures), pour réaliser 7'386 heures en 2020. Cette baisse est essentiellement due à la diminution des interventions au printemps en raison du semi-confinement. Cependant, les heures de dépannage réalisées en 2020 restent à un niveau élevé par rapport à il y a cinq ans avec une augmentation de plus de 5'000 heures. Heureusement, le soutien de l'État à cette prestation, additionné au concours de la FRV, de la Loterie Romande, sans oublier la précieuse collaboration de l'Association des Paysannes Vaudoises permettent de faire face aux demandes de dépannage en cas de maladie, d'accident ou de service obligatoire, avec efficacité et au coût le plus bas. À côté du dépannage pour les cas de maladie ou d'accident, Terremploi propose des prestations de dépannage agricole sans tarif préférentiel cofinancé, ou de placement de personnel. Ces activités ont subi un coup de frein en 2020 en raison du coronavirus. En effet, de nombreux exploitants ont pu avoir recours facilement à de la main d'œuvre indigène en raison de la baisse des activités d'autres secteurs.

La prestation de gestion administrative du personnel proposée par Terremploi continue son développement, et près de 600 clients font désormais confiance à Terremploi pour la gestion de leur personnel. Ce service a été fortement sollicité en 2020 en raison de la crise sanitaire. Nombreux sont les employeurs qui ont appelé Terremploi pour obtenir des renseignements de tout genre comme la gestion des quarantaines, le passage des frontières, les réductions de l'horaire de travail (RHT), les allocations pour perte de gain (APG), etc. Pour centraliser ces informations, une page du site de Prométerre a été créée et régulièrement alimentée.

Le Département assurances regroupe cinq institutions d'assurance et une société de services spécialisée dans le domaine de la main d'œuvre. Les tâches principales de ces institutions sont les suivantes :

- Agrivit : caisse de compensation AVS (gérée par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS) ;
- FRV : allocations familiales professionnelles, soutien au dépannage, pont AVS, assurance maladie et accidents et indemnités journalières des exploitants, des conjoints, des autres membres de la famille et des employés (en collaboration avec le Groupe mutuel) ;
- FRP : prévoyance professionnelle obligatoire des employés, prévoyance professionnelle facultative des exploitants, des conjoints et des collaborateurs familiaux ;
- SAD : assurance accidents obligatoire des employés (LAA), assurance responsabilité civile (RC) privée et d'exploitation, assurance de choses (ménage, bâtiments et exploitation) et assurance des véhicules et des machines agricoles et viticoles ;
- SRPJ : protection juridique ;

Terreemploi : dépannage agricole et familial, recrutement, placement et gestion administrative du personnel.

Le tableau ci-après donne un aperçu des activités déployées durant l'exercice 2020 (chiffres valables au 31 décembre 2020, sous réserve du traitement de données reçues ultérieurement) :

Agrivit	
3'520	exploitants affiliés
FRV	
3'828	exploitants et collaborateurs familiaux membres de Prométerre
2'289	autres affiliés payant la CAP
810	cotisants au pont AVS
208	bénéficiaires de rentes du pont AVS
FRP	
1'461	employeurs assurés
4'063	employés assurés
1'915	adhérents à la prévoyance facultative
449	rentiers (vieillesse, survivants, invalides)
SAD	
725	cas d'accidents LAA
473	polices d'assurance Promauto conclues
897	polices d'assurance RC et assurances de choses sous gestion
160	sinistres RC et assurance de choses
SRPJ	
587	nouveaux dossiers
1'868	fiches téléphoniques
1'119	dossiers en cours de traitement
3.92%	dossiers externalisés
Terreemploi	
48'807	heures de dépannage agricole
8'040	heures de dépannage familial
265	placements et demandes d'autorisations de séjour
591	entreprises affiliées à la gestion administrative (pour 2'464 employés)

2. Comptes

Prométerre boucle l'exercice 2020 sur un résultat net bénéficiaire de CHF 3'444.91.

Ce résultat est obtenu après une dissolution de provisions de CHF 100'000.00 utilisée pour couvrir les dépenses équivalentes en lien avec le 100^{ème} anniversaire de la Chambre vaudoise d'agriculture et le 25^{ème} anniversaire de Prométerre.

Simultanément, de nouvelles provisions ont pu être constituées pour CHF 40'000.00. Il en résulte une dissolution nette de CHF 60'000.00.

Au chapitre des charges exceptionnelles se trouvent les dépenses encourues en 2020 pour la campagne relative aux initiatives phytos représentant une somme de CHF 170'694.90. Ce montant a été intégralement couvert par une participation de la Fédération rurale vaudoise (FRV) qui a, de son côté, constitué des provisions à cet effet. Le solde des charges exceptionnelles regroupe une contribution au déficit du Fonds d'investissement rural (FIR) de CHF 65'000.00 ainsi qu'une contribution à la promotion versée à Sélection Vaud à hauteur de CHF 35'600.00. L'ensemble de ces éléments n'était pas pris en compte au budget.

Les fonds propres au bilan regroupent le bénéfice de l'exercice, le bénéfice reporté, les réserves issues de bénéfices et les provisions à long terme à caractère de réserve. Ces montants pris ensemble représentent CHF 6'313'727.33, soit 77% des passifs.

La proposition d'emploi du bénéfice consiste à reporter le montant de CHF 3'444.91 à compte nouveau.

Le budget 2021 présente un bénéfice attendu de CHF 62'498.00 après une nouvelle dotation aux provisions de CHF 300'000.00 permettant de reconstituer les provisions dans leur état existant avant les prélèvements liés aux initiatives phytos et au 125^{ème} anniversaire.

2.1 Compte de résultat

	Note	2020	2019
Prime de risque crédit		127'405.65	125'587.30
Cotisations des membres		982'820.00	993'620.00
Manifestations de promotion		41'844.70	293'218.56
Mandats publics		2'584'590.35	2'420'851.65
Mandats privés		1'620'913.25	1'789'751.85
Secrétariats d'organisations		1'205'207.25	1'231'238.75
Autres produits		101'732.00	85'825.85
Total des produits et prestations		6'664'513.20	6'940'093.96
Charges manifestations de promotion		-74'423.55	-627'856.75
Acquisition de prestations de services		-667'691.70	-601'701.30
Total des charges directes		-742'115.25	-1'229'558.05
Résultat brut		5'922'397.95	5'710'535.91
Charges de personnel	2.2	-4'603'014.70	-4'211'291.26
Résultat brut après charges de personnel		1'319'383.25	1'499'244.65
Autres charges d'exploitation		-651'092.67	-857'258.10
Cotisations à d'autres organisations		-464'197.65	-462'868.40
Total des charges d'exploitation		-1'115'290.32	-1'320'126.50
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements et corrections de valeur		204'092.93	179'118.15
Amortissements et corrections de valeur	2.3	-24'380.40	-3'271.70
Dotations aux provisions à long terme		-40'000.00	-215'000.00
Dissolutions de provisions à long terme		100'000.00	127'549.76
Total des charges non monétaires		35'619.60	-90'721.94
Résultat avant intérêts et impôts		239'712.53	88'396.21
Charges financières		-12'845.63	-20'153.77
Produits financiers		68'428.11	78'276.90
Résultat d'exploitation avant impôts		295'295.01	146'519.34
Charges exceptionnelles ou hors période	7	-396'509.75	-29'168.56
Produits exceptionnels ou hors période	7	195'696.00	788.65
Résultat avant impôts		94'481.26	118'139.43
Impôts		-91'036.35	-114'672.80
Résultat de l'exercice		3'444.91	3'466.63

2.2

Bilan

Actifs	Note	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités		144'324.71	73'127.06
Débiteurs – clients		472'486.75	1'210'642.90
Créances envers les sociétés du groupe		949'135.69	1'305'547.52
Autres créances		77'088.00	115'838.95
Actifs transitoires		946'635.67	966'505.41
Actifs circulants		2'589'670.82	3'671'661.84
Immobilisations financières	2.1	5'501'906.55	5'591'406.55
Immobilisations corporelles		68'406.00	91'206.00
Actifs immobilisés		5'570'312.55	5'682'612.55
Total actifs		8'159'983.37	9'354'274.39

Passifs	Note	31.12.2020	31.12.2019
Créanciers fournisseurs		436'997.02	535'760.36
Dettes envers les sociétés du groupe		94'283.72	222'369.41
Dettes financières à court terme		-	500'000.00
Autres dettes à court terme		369'641.05	454'240.80
Passifs transitoires		776'834.25	763'621.40
Capitaux étrangers à court terme		1'677'756.04	2'475'991.97
Dettes à long terme portant intérêt		103'500.00	408'000.00
Autres dettes à long terme sans intérêt		65'000.00	100'000.00
Provisions à long terme		4'238'919.58	4'298'919.58
Capitaux étrangers à long terme		4'407'419.58	4'806'919.58
Réserves issues de bénéfices		1'282'400.00	1'282'400.00
Bénéfice reporté		788'962.84	785'496.21
Bénéfice de l'exercice		3'444.91	3'466.63
Capitaux propres		2'074'807.75	2'071'362.84
Total passifs		8'159'983.37	9'354'274.39

2.3 Annexe aux comptes

Prométerre, association vaudoise de promotion des métiers de la terre est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil. Son siège est à Lausanne.

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (art. 957 ss CO) et sont exprimés en francs suisses.

Note	31.12.2020	31.12.2019
1 Les principes généraux d'évaluation suivants ont été appliqués : - principe de la valeur la plus basse ; - principe de réalisation ; - principe d'imparité ; - principe de la valeur d'acquisition ; - principe de prudence.		
2 Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat.		
2.1 Immobilisations financières	5'501'906.55	5'591'406.55
Participations Les participations sont évaluées au coût d'acquisition sous déduction des corrections de valeurs nécessaires, notamment lorsque les fonds propres résultant du bilan des sociétés prises en participation sont inférieurs à la valeur nominale.	3'976'900.00	3'976'900.00
Prêts	1'515'159.85	1'604'659.85
Avec rémunération	1'450'159.85	1'504'659.85
Sans rémunération	65'000.00	100'000.00
Autres	9'846.70	9'846.70
2.2 Charges de personnel	4'603'014.70	4'211'291.26
- Salaires du personnel	3'709'311.96	3'433'604.05
- Charges sociales	727'547.95	635'644.80
- Autres charges de personnel	166'154.79	142'042.41
2.3 Amortissements et corrections de valeur	24'380.40	3'271.70
- Dépréciation imm. Financières	-60'000.00	-90'000.00
- Amort. immobilis. corporelles	81'100.20	105'727.60
- Dotation/prél. prov. débiteurs	3'280.20	-12'455.90

3	Montant global provenant de la dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires dissoutes	-60'000.00	87'450.24
4	Déclaration attestant que la moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure, selon le cas, à 10, à 50 ou à 250.	inférieur à 50	inférieur à 50
5	Dettes envers des institutions de prévoyance	24'362.40	245'108.00
6	Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers - Sofia sa (assurance risque crédit) - Administration fédérale des contributions, TVA due	6'669'923.47 6'370'282.42 299'641.05	6'663'606.35 6'279'365.55 384'240.80
7	Explications relatives aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat Total des charges Total des produits Produits exceptionnels Divers ajustements Extourne provision FiBL plan phyto Charges exceptionnelles WGR/nouvelle identité visuelle Divers et imprévus mobilier FIR/contribution exceptionnelle 2018-2019 SVD/contribution promotion Extourne Terravin/partenariat Bô Noël Autres 100ème anniversaire CVA Charges Participation (OVCA) Initiative phyto Charges Participation (FRV)	 396'509.75 -195'696.00 -20'001.10 -1.10 -20'000.00 120'357.35 65'000.00 35'600.00 8'000.00 11'757.35 100'457.50 105'457.50 -5'000.00 - 170'694.90 -170'694.90	 29'168.56 -788.65 -788.65 -788.65 29'168.56 18'990.35 8'559.41 1'618.80 - - - -

8	Valeur résiduelle des dettes découlant d' opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan	78'690.00	141'642.00
9	Prométerre n'a aucune autre indication à formuler au sens du code des obligations concernant l'annexe aux comptes.		

2.4 Proposition d'emploi du résultat

	31.12.2020	31.12.2019
Bénéfice de l'exercice	3'444.91	3'466.63
Attribution à la réserve générale	0.00	0.00
Report au bilan	3'444.91	3'466.63
Bénéfice reporté au 31.12	788'962.84	785'496.21
Bénéfice reporté au 01.01	792'407.75	788'962.84

2.5

Budget 2021

	Budget 2021	31.12.2020
Prime de risque crédit	127'000.00	127'405.65
Cotisations des membres	983'000.00	982'820.00
Manifestations de promotion	-	41'844.70
Mandats publics	2'788'000.00	2'584'590.35
Mandats privés	1'659'553.00	1'620'913.25
Secrétariats d'organisations	1'212'799.00	1'205'207.25
Autres produits	47'000.00	101'732.00
Total des produits et prestations	6'817'352.00	6'664'513.20
Charges manifestations de promotion	-	-74'423.55
Acquisition de prestations de services	-536'401.00	-667'691.70
Résultat brut	6'280'951.00	5'922'397.95
Charges de personnel	-4'664'708.00	-4'603'014.70
Résultat brut après charges de personnel	1'616'243.00	1'319'383.25
Autres charges d'exploitation	-714'474.00	-651'092.67
Cotisations à d'autres organisations	-464'000.00	-464'197.65
Total des charges d'exploitation	-1'178'474.00	-1'115'290.32
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements	437'769.00	204'092.93
Amortissements et corrections de valeur	-43'271.00	-24'380.40
Dotations aux provisions à long terme	-300'000.00	-40'000.00
Dissolutions de provisions à long terme	-	100'000.00
Résultat avant intérêts et impôts	94'498.00	239'712.53
Charges financières	-8'000.00	-12'845.63
Produits financiers	66'000.00	68'428.11
Résultat d'exploitation avant impôts	152'498.00	295'295.01
Charges exceptionnelles ou hors période	-	-396'509.75
Produits exceptionnels ou hors période	-	195'696.00
Résultat avant impôts	152'498.00	94'481.26
Impôts	-90'000.00	-91'036.35
Résultat de l'exercice	62'498.00	3'444.91

3. Organes et personnel

3.1 Comité

Président	Claude Baehler
<i>Huit représentants des régions</i>	
• Alpes.....	Janique Bonzon
• Broye.....	Sébastien Pasche
• Centre	Eric Hämmerli
• Chablais.....	Erika Jordan
• Jura.....	Romain Bourgeois
• La Côte	Jean-Charles Miaz
• Nord vaudois.....	Françoise Gaudard Vez
• Venoge	Jacky Pavillard
<i>Sept représentants des secteurs</i>	
• Lait.....	Jean-Bernard Chevalley
• Viande	Christophe Longchamp
• Grandes cultures.....	Pascal Savary
• Arboriculture.....	Christophe Mingard* / Cédric Blaser**
• Cultures maraîchères.....	Lorella Pfirter (vice-présidente)
• Vigne et vin	Frédéric Blanc
• Formation professionnelle	Cosette Grin-Pinard
<i>Trois membres de droit</i>	
• Présidente de l'APV	Silvia Amaudruz* / Mireille Ducret**
• Président du Groupe agricole du Grand Conseil.....	Philippe Jobin
• Co-présidente du Conseil de la vulgarisation agricole....	Sabine Bourgeois Bach

* jusqu'à l'assemblée résiduelle des délégués du 29 mai 2020 / ** depuis le 29 mai 2020

3.2 Personnel et mutations

Durant l'année écoulée, l'effectif du personnel de Prométerre a enregistré les modifications suivantes :

- **Promotion professionnelle :**
Grégoire Nappey a été engagé en tant que responsable de la communication et a été rejoint le 1^{er} février par Mélissa Rüegger-Jordan en qualité d'assistante en communication.
- **Crédit agricole :**
À la suite du départ en retraite de Richard Dutoit, Damien Rey est entré en fonction le 1^{er} février en qualité d'expert crédit.
- **Secrétariats :**
Au 1^{er} février, Steve Maillardet a succédé à Sophie Pillet qui a quitté Prométerre à fin novembre 2019.
- **Commissaires professionnels :**
Christophe Ormond a succédé à Michel Perey parti en retraite le 31 juillet.
- **Promotion des produits :**
L'équipe a été renforcée par l'arrivée d'Elvire Mathieu jusqu'ici employée par Proterroir.
- **Informatique :**
Courant septembre 2019, un poste de développeur informatique qui avait été laissé vacant a été repourvu par l'engagement de Frédéric Lambelet.

Secteur d'activités	Effectif en unités de travail au 31.12.2020	Effectif en unités de travail au 31.12.2019
Promotion professionnelle	4.5	4.0
Crédit agricole	11.9	12.0
Eco'prest	2.7	2.6
Secrétariats	5.7	5.3
Commissaires professionnels	1.1	1.0
Promotion des produits	2.2	1.7
Informatique	4.8	4.1
OVV	3.0	2.9
Total	35.9	33.6
Nombre de collaborateurs	38.0	37.0

3.3 Procès-verbal de la 26^{ème} Assemblée résiduelle des délégués de Prométerre et de la Fédération rurale vaudoise (FRV) du vendredi 29 mai 2020

Faisant usage des dispositions de l'article 6b de l'ordonnance 2 COVID-19 du Conseil fédéral, Prométerre a renoncé à tenir l'assemblée des délégués initialement prévue le 28 mai 2020 au profit d'un vote par correspondance. En application des dispositions précitées, Claude Baehler, Luc Thomas et Nathalie Noverraz, respectivement président, directeur et secrétaire générale de Prométerre, ont tenu une assemblée résiduelle des délégués le 29 mai 2020 pour constater le résultat des votes et le consigner dans le présent procès-verbal.

En outre, au-delà des obligations statutaires, Prométerre, en ces circonstances si particulières, s'est adressée à ses délégués par la production de sept vidéos où, en suivant le déroulé de l'ordre du jour, le président et les principaux responsables de la direction ont résumé et commenté le bilan 2019 ainsi que livré leurs perspectives pour 2020. Ces vidéos sont accessibles [sur le site internet de Prométerre](#) et [sur sa chaîne YouTube](#).

Afin de permettre à nos délégués de se déterminer, les pièces suivantes ont été jointes à l'ordre du jour et au bulletin de vote :

- les rapports de gestion 2019 de Prométerre (qui incluent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 16 mai 2019) et de la FRV ;
- le rapport d'activité 2019 de Prométerre ;
- les commentaires sur les comptes et budgets de Prométerre et de la FRV ;
- le rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2019 ;
- les présentations de Mme Mireille Ducret (nouvelle membre du comité) et de M. Cédric Blaser, candidat pour la représentation du secteur arboricole.

Participants au vote par correspondance : 112 délégués régionaux et délégués des organisations membres de Prométerre.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 16 mai 2019

Le procès-verbal est adopté par 103 voix et 9 abstentions.

2. Approbation des rapports de gestion 2019

2.1. Approbation du rapport de gestion 2019 de Prométerre

Le rapport de gestion de Prométerre est approuvé à l'unanimité.

2.2. Approbation du rapport de gestion 2019 de la FRV

Le rapport de gestion de la FRV est approuvé par 111 voix et 1 abstention.

3. Approbation des comptes 2019

3.1. Approbation des comptes 2019 de Prométerre

Les comptes 2019 de Prométerre sont approuvés par 110 voix, 1 refus et 1 abstention.

3.2. Approbation des comptes 2019 de la FRV

Les comptes 2019 de la FRV sont approuvés par 108 voix et 3 abstentions.

4. Approbation des budgets 2020

4.1. Approbation du budget 2020 de Prométerre

Le budget 2020 de Prométerre est approuvé par 108 voix, 1 refus et 3 abstentions.

4.2. Approbation du budget 2020 de la FRV

Le budget 2020 de Prométerre est approuvé par 110 voix et 2 abstentions.

5. Élections au comité

5.1. Renouvellement de mandats

Les mandats suivants arrivent à renouvellement :

Mme **Janique Bonzon**, présidente de la Région des Alpes, est réélue à l'unanimité pour une durée de quatre ans.

M. **Romain Bourgeois**, président de la Région du Jura, est réélu par 110 voix et 2 abstentions pour une durée de quatre ans.

5.2. Remplacement du représentant du secteur arboricole

M. **Christophe Mingard** démissionne. M. Cédric Blaser, présenté par l'Union Fruitière Lémanique (UFL), s'est porté candidat. Par 111 voix et 1 abstention, M. **Cédric Blaser** est élu en tant que représentant du secteur arboricole au sein du comité de Prométerre.

Par ailleurs, Mme **Silvia Amaudruz**, membre de droit, est arrivée au terme de son mandat de présidente de l'Association des Paysannes Vaudoises (APV). La nouvelle présidente élue le 26 avril 2020 à la présidence de l'APV est Mme **Mireille Ducret** qui rejoint le comité de Prométerre et occupe ainsi un de nos trois sièges de droit.

6. Renouvellement de la Commission de gestion

M. **Luc Jaunin**, de Fey, a présidé la commission cette année pour l'exercice 2019. Il arrive au terme de son mandat et quitte la commission.

Il appartient à la région de La Broye de désigner un nouveau membre. M. Christian Ramuz est proposé. De formation agricole avec CFC, il exploite un domaine de polyculture et d'élevage à Corcelles-le-Jorat. Il est président du Moulin agricole de Corcelles-le-Jorat et également président du Théâtre du Jorat. M. **Christian Ramuz** est élu à l'unanimité à la Commission de gestion.

M. Philippe Ruchet, d'Arveves, prend la présidence de la Commission de gestion pour l'exercice 2020. Siègent avec lui :

M. David Zimmermann, de Chavannes-le-Veyron, membre

M. Philibert Frick, de Bougy-Villars, membre

M. Pierre Alain Epars, de Penthelaz, membre

M. Christian Ramuz, de Corcelles-le-Jorat, nouveau membre.

7. Élection de l'organe de révision

Par 110 voix et 2 abstentions, les délégués acceptent de reconduire le mandat de la société fiduciaire **Oficomptes SA**, représentée par M. René-Pierre Arnold, pour la révision de l'exercice 2020.

Aucune autre remarque ou question n'ont été formulées.